



**LES
ACTES
DE LA
CONFÉRENCE
GÉNÉRALE
PARIS 1981**



AVANT-PROPOS

La deuxième Conférence générale du Conseil International des Radios-télévisions d'Expression Française, tenue à Paris du 21 au 25 septembre 1981 a réuni 48 délégués représentant 22 organismes-membres du CIRTEF, ainsi que 13 observateurs provenant de divers institutions et ministères.

Elle a été inaugurée par Monsieur Georges Fillioud, Ministre de la Communication de la République française qui a souligné de façon particulière le rôle essentiel des radios et télévisions de langue française dans le développement d'une francophonie dont l'action s'inscrit elle-même dans l'institution d'un nouvel ordre mondial de la communication.

La Conférence générale de Paris a permis de redéfinir certaines activités du CIRTEF telles que les échanges et coréalisations, la coopération inter-chaines, la formation et l'information, à partir d'une évaluation des actions entreprises jusqu'ici.

De plus, cette rencontre a permis de procéder à l'amendement des statuts du Conseil en fonction des réalités vécues au cours des deux dernières années.

D'autre part, c'est à cette occasion que les lauréats du Prix CIRTEF de coréalisation ont été dévoilés. Ce concours, qui a permis le jumelage de onze équipes de production sur dix pays, s'est avéré très prometteur pour la réalisation du 1er objectif du CIRTEF, à savoir le dialogue interculturel par la radio et la télévision.

Le prochain Prix CIRTEF sera décerné lors de l'Assemblée biennale prévue en 1983.

Les textes qui suivent constituent les actes de la Conférence générale Paris 1981.

Le Secrétaire général du CIRTEF
20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél. : 28.12.11
Télex : 28274 (CIRT CH)
Télégramme : CIRTEF GENEVE

S O M M A I R E

- Allocution du Président du CIRTEF -----	page 1
- Allocution du Ministre français de la Communication -----	4
- Procès-verbal des décisions de la Conférence générale -----	10
- Prix CIRTEF de coréalisation -----	28
- Allocution de clôture du Président élu -----	30
- Liste des participants -----	34

ANNEXES

A Rapport d'activités du Conseil pour 1979 et 1980 -----	42
B Bilans 1979 et 1980 -----	47
C Budget 1982 et 1983 -----	51
D Rapport des commissions -----	52
E Procès-verbal de la réunion préparatoire du Bureau de Direction -----	61
F Procès-verbal de la réunion conjointe des Bureaux de Direction -----	63
G Allocution de Monsieur Guy Thomas Président Directeur Général de F.R.3 -----	64

ALLOCUTION DU PRESIDENTDU CIRTEF

par Monsieur Marcel NDIONE
Directeur général de l'Office
de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal

Monsieur le Ministre français de la Communication,
Monsieur Le Ministre de l'Information et de Radiodiffusion de l'Ile Maurice,
Madame,
Messieurs les Présidents-Directeurs généraux,
Messieurs les Directeurs généraux
Messieurs les Directeurs,
Monsieur le Secrétaire-général
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous remercier très sincèrement au nom de tous les participants à cette Conférence générale biennale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française, pour non seulement l'accueil chaleureux que les représentants des radios et télévisions françaises nous ont réservé, mais encore et surtout pour avoir accepté de présider vous-même la séance d'ouverture.

Croyez, Monsieur le Ministre, que nous sommes très sensibles à ce geste, dont nous mesurons l'importance et la portée. Veuillez accepter d'être notre interprète auprès de Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, et auprès de l'ensemble des membres du Gouvernement français pour leur témoigner de notre gratitude, de notre estime, pour avoir mis à notre disposition ce bel immeuble où durant quatre jours se dérouleront les travaux du CIRTEF.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Comme vous le savez, l'une des légitimes revendications des pays du Tiers-Monde est la restructuration de l'information quant au fond et à la forme. Aussi, comme vous le savez, à l'occasion des assemblées générales de l'UNESCO, tant à Nairobi en 1976 qu'ici même à Paris en 1978, le Tiers-Monde s'est plaint de la position de domination des mass media occidentaux vis-à-vis de ses systèmes d'information qui sont caractérisés par des capitaux limités et du personnel technique qualifié peu suffisant

Si j'évoque aujourd'hui ces problèmes - et je pense que vous en comprendrez le sens - c'est pour souligner et j'en suis convaincu que le CIRTEF, après quatre années d'existence, constitue plus que jamais cette association où toutes les aspirations tendent vers un meilleur équilibre de la circulation de l'information dans la perspective de la diffusion d'une image plus nette parce que plus conforme aux réalités fondamentales de nos cultures respectives

Je veux dire d'une façon plus précise, et c'est l'essentiel, que le CIRTEF contribue au rapprochement des peuples, à la compréhension entre les peuples et au progrès de la Société mondiale car il a pour objectif d'aider ses membres à accomplir leur mission sociale, culturelle et éducative.

- O combien difficile une telle mission dans un monde en devenir parce que caractérisé par des problèmes d'ordre politique, économique, religieux, qui ne cessent de se poser tous les jours. - Il a favorisé de diverses manières la coopération entre ses membres, notamment par l'assistance mutuelle en matière de gestion de production et de techniques, par l'entraide dans la prestation, l'échange et la coproduction d'émissions.

Tout ceci m'amène à préciser que ce meilleur équilibre de la circulation de l'information dont j'ai parlé plus haut exige la rencontre de l'autre, source fondamentale de l'enrichissement et complément du "moi", pour parler comme le philosophe dont je salue ici la mémoire. Ces rencontres du "moi" et de "l'autre", grâce aux échanges et aux coréalisations sur le plan vertical comme sur le plan horizontal et grâce aussi à l'entraide inter-chaines, est aujourd'hui la base fondamentale des solutions aux problèmes qui secouent le monde. Il n'est que de prendre conscience et de s'imposer cette voie.

Je pense en effet que les échanges de coréalisation, l'entraide inter-chaines conçue hors de tout souci de domination reste de nature à améliorer la compréhension mutuelle et contribue ainsi à un meilleur voisinage des peuples

Dans le combat contre les revers des échanges de programmes et contre la limite des moyens financiers astreignants certains membres au rôle d'organismes-récepteurs de programmes culturels souvent peu adaptés, la participation à une coproduction, en limitant les frais y afférant, peut donner une marge de manœuvre pour l'utilisation optimale du moyen d'information qu'est la télévision. Ainsi, au-delà de l'aspect de connaissance de l'autre, cet instrument de coopération internationale, la coproduction ou l'entraide inter-chaine, m'apparaît comme une sorte d'auberge espagnole, un creuset d'enrichissement mutuel, un volet nouveau d'information ou de nouvelle technologie en usage dans des pays plus développés que d'autres

Monsieur le Ministre, Madame,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Il est précisé par ailleurs que le CIRTEF a pour objectif d'entretenir des rapports avec les autres organismes à vocation internationale qui peuvent faciliter la poursuite de ses objectifs. Dans cet ordre d'idées, il m'est agréable de saluer au nom de tous la présence parmi nous de

Monsieur Luc Martin, Directeur général du Département Education - Formation,

Monsieur Jean Crépeau, Chargé d'études, Département Développement - Education de l'Agence de coopération culturelle et technique,

Monsieur François-Xavier de Perier, de la Communauté des Télévisions francophones,

Monsieur Gérald Cazaubon, secrétaire-général de la Communauté radiophonique des programmes de langue française,

Monsieur Bassier de l'Université radiophonique et télévisuelle internationale,

Madame Bonnaud, chef des moyens audiovisuels au Ministère de la Coopération,

Monsieur Marius Bujold, directeur des affaires francophones, Ministère des Affaires Extérieures du Canada.

Vous me permettrez enfin d'adresser très sincèrement mes remerciements à Monsieur le Ministre de l'Information et de la Radiodiffusion de l'Ile Maurice qui, malgré ses lourdes charges et l'éloignement de son pays, a fait le déplacement pour être parmi nous aujourd'hui. Cela témoigne de son attachement au CIRTEF, capable de générer un nouvel ordre mondial de l'information.

Pour terminer, Monsieur le Ministre de la Communication, Monsieur le Ministre de l'Information et de la radiodiffusion, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je souhaite non seulement un plein succès à nos travaux, mais encore je souhaite que l'intérêt commun soit le nerf de nos travaux afin d'être la main dans la main, les moteurs réels, les artisans de la civilisation de l'universel, pour parler comme le Père Teilhard de Chardin, c'est-à-dire la civilisation du "donner" et du "recevoir".

Je vous remercie.

ALLOCUTION D'INAUGURATION

AUX TRAVAUX DE LA

CONFERENCE GENERALE DU CIRTEF

22 SEPTEMBRE 1981

par Monsieur Georges Fillioud,
Ministre français de la Communication

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la France, j'ai l'honneur de vous recevoir, et vous transmets les voeux de son Président, de son Gouvernement, et de son peuple.

Au nom des Français, je vous accueille et vous remercie d'être venus en France, et d'y être venus pour parler en français du français.

Au nom du français qu'on parle ... que vous parlez ... que nous parlons ... Celui qui vous parle ... vous est reconnaissant d'avoir bien voulu venir à Paris pour en parler. Et vous aurez fait oeuvre utile si ce dont vous allez parler est entendu.

La communication, en effet, n'a de sens que si elle est à double sens, si le message émis est reçu. S'il est renvoyé. Et si il y est répondu.

Ce qui fonde l'espérance d'une telle conférence, ce qui fait sa richesse et peut lui donner sa force, c'est la rencontre, chargée de promesses, de volontés prêtes à s'additionner, et de moyens qui peuvent se multiplier.

A peu de lieues d'ici, et à quelque deux siècles d'histoire, André Chénier, poète de la liberté et militant de la grande Révolution Française - qui a su parler en français au monde entier qui l'écoutait - n'avait besoin que d'une voix forte et d'une chaise de square dans les jardins du Louvre sur laquelle il se juchait pour se faire entendre de 3 ou 4 dizaines de citoyens qui allaient ensuite répercuter son discours dans la ville et dans les faubourgs.

Aujourd'hui la parole est médiatisée. Ou bien elle s'étouffe. Le verbe s'assourdit si la technique ne le propage pas. Et lorsque les mots ne résonnent plus, les idées qu'ils portent se diluent dans l'indifférence du temps.

Il n'est pas d'idée qui puisse vivre s'il lui est durablement refusé la nécessité de s'exposer. Il n'est pas de communauté culturelle qui puisse survivre si elle est durablement privée du droit de s'exprimer.

Langage ... signe de reconnaissance. D'abord. Puis moyen de communiquer la pensée, de confronter la sienne à celle des autres. De se savoir - d'un bout à l'autre de l'échange - appartenir au même ensemble.

Un groupe social existe dès lors qu'il sait communiquer. Que ceux qui le composent savent communiquer entre eux. Et que le corps qu'ils constituent ensemble sait communiquer avec l'extérieur.

Ces vérités étaient vraies dans le monde de jadis morcelé dans les patois et les dialectes, de la communication enfermée dans le cercle de la tribu ou du village. Mais ces vérités n'en demeurent pas moins, puis le temps est arrivé de l'écriture, et celui de l'imprimé, facteurs d'unification d'universalité.

Les langues parlées ont commencé d'être vaincues par celles qui s'inscrivaient sur le papier.

Enfin voici venu le monde de civilisation où la transmission du son et de l'image est quasi instantanée, où le temps a définitivement gagné sa bataille contre l'espace. Il n'y a plus de distance. Et le temps est devenu instant.

Dès lors ne subsistent que la technologie des transmissions et le code de langage qui tend à devenir univoque pour ne pas retarder les relais de communication.

Si le mode d'expression était neutre, on pourrait prendre parti d'une telle évolution. Mais nous savons ici les risques que le langage unique comporte de simplification, d'oubli des caractères originaux, de mépris des différences, de négation des cultures.

Mais vous êtes là. Pour témoigner d'une volonté contraire. Pour signifier les originalités à préserver. Les différences à maintenir. Les caractères à affirmer. Le patrimoine à protéger. La mémoire collective à perpétuer. Et un avenir culturel à bâtir.

Qui plus est, cette réunion a l'ineffable mérite de rassembler des hommes et des femmes qui, à la fois, veulent et peuvent.

Aujourd'hui la parole est médiatisée. Ou bien elle s'étouffe. Le verbe s'assourdit si la technique ne le propage pas. Et lorsque les mots ne résonnent plus, les idées qu'ils portent se diluent dans l'indifférence du temps.

Il n'est pas d'idée qui puisse vivre s'il lui est durablement refusé la nécessité de s'exposer. Il n'est pas de communauté culturelle qui puisse survivre si elle est durablement privée du droit de s'exprimer.

Langage ... signe de reconnaissance. D'abord. Puis moyen de communiquer la pensée, de confronter la sienne à celle des autres. De se savoir - d'un bout à l'autre de l'échange - appartenir au même ensemble.

Un groupe social existe dès lors qu'il sait communiquer. Que ceux qui le composent savent communiquer entre eux. Et que le corps qu'ils constituent ensemble sait communiquer avec l'extérieur.

Ces vérités étaient vraies dans le monde de jadis morcelé dans les patois et les dialectes, de la communication enfermée dans le cercle de la tribu ou du village. Mais ces vérités n'en demeurent pas moins, puis le temps est arrivé de l'écriture, et celui de l'imprimé, facteurs d'unification d'universalité.

Les langues parlées ont commencé d'être vaincues par celles qui s'inscrivaient sur le papier.

Enfin voici venu le monde de civilisation où la transmission du son et de l'image est quasi instantanée, où le temps a définitivement gagné sa bataille contre l'espace. Il n'y a plus de distance. Et le temps est devenu instant.

Dès lors ne subsistent que la technologie des transmissions et le code de langage qui tend à devenir univoque pour ne pas retarder les relais de communication.

Si le mode d'expression était neutre, on pourrait prendre parti d'une telle évolution. Mais nous savons ici les risques que le langage unique comporte de simplification, d'oubli des caractères originaux, de mépris des différences, de négation des cultures.

Mais vous êtes là. Pour témoigner d'une volonté contraire. Pour signifier les originalités à préserver. Les différences à maintenir. Les caractères à affirmer. Le patrimoine à protéger. La mémoire collective à perpétuer. Et un avenir culturel à bâtir.

Qui plus est, cette réunion a l'ineffable mérite de rassembler des hommes et des femmes qui, à la fois, veulent et peuvent.

Puisque sont représentés ici 250 millions d'êtres qui parlent la même langue et que sont présents les responsables qui disposent des instruments pour les atteindre.

Il me faut là rendre l'hommage dû à ceux qui ont pensé, voulu, permis cette extraordinaire rencontre. Et d'abord au Président Senghor, militant éminent de la francophonie, parmi d'autres justes et nobles causes auxquelles il a consacré son intelligence, son savoir, sa capacité d'agir et sa force.

Je salue avec émotion et respect celui qui aujourd'hui le touche au plus près, Président en exercice de votre Conseil, Monsieur N'Dione, Directeur général de l'Office de Radio-Télévision de la République du Sénégal.

Qu'est-ce qui nous rassemble aujourd'hui à Paris ?
Et quels sont les enjeux ?

Ce qui nous rassemble est la conscience prise d'appartenir à la même communauté essentielle, celle du langage, qui recouvre beaucoup d'autres biens précieux dont nous sommes ensemble dépositaires et qui comporte un devenir que nous avons à prévoir pour le vivre ensemble.

Le citoyen français qui s'adresse à vous, vous prie de considérer qu'il n'entre en son propos aucune intention hégémonique. Le fait de parler la même langue qui est la nôtre n'appelle pas du pays où elle est née la revendication à je ne sais quelle prétention à jouer un rôle particulier dans le monde francophone.

Comme le Président Senghor, je crois à une francophonie qui soit une libre fédération de nations souveraines, attachées à leur identité culturelle et susceptible d'enrichissement grâce à la Radio Télévision, instrument privilégié de concertation entre nantis et déshérités, entre faibles et forts.

Il y a dans le monde 250 millions de francophones répartis dans un arc d'une trentaine de pays et régions, de l'Acadie à Madagascar.

Or, malgré cette situation qui peut apparaître favorable, l'influence francophone est constamment battue en brèche par l'anglais ou plutôt l'anglo-américain qui apparaît de plus en plus comme la langue universelle. Les médias, le plus souvent, bien loin d'essayer de renverser ce mouvement, se font les vecteurs de cette culture expansionniste notamment à la radio par la diffusion de chansons et de folklore, qui nous sont étrangers, ou à la télévision par la diffusion répétitive de films américains, dont les résultats les plus tangibles sont une acculturation de plus en plus accentuée des populations et une méconnaissance profonde des patrimoines nationaux.

Il convient de réagir non pas chacun pour soi en ordre dispersé mais en faisant bloc et en associant simultanément toutes les composantes de la francophonie.

Les radios et les télévisions de langue française doivent donc jouer un rôle essentiel dans le développement de la francophonie : permettre à l'ensemble des produits culturels sonores et audiovisuels d'avoir accès à l'ensemble des populations de langue française à travers le monde.

Dans cet esprit je me réjouis des objectifs qui sont les vôtres ainsi que de vos premières réalisations. En liaison avec l'Agence de coopération culturelle et technique, la Communauté des télévisions francophones et la Communauté radiophonique des programmes de langue française, le CIRTEF a facilité les échanges de production entre pays membres, la co-animation d'émissions radiophoniques, et a encouragé les coproductions, permettant un dialogue fructueux entre créateurs, et contribuant à une meilleure connaissance réciproque de nos pays. Vous avez aussi favorisé diverses formes de coopération interchaines qui permettent les rapprochements nécessaires entre les ingénieurs et techniciens, de même que les actions dans le domaine de la formation.

Je posais il y a quelques instants la question : quel sont les enjeux ?

Il ne s'agit pas de combattre, de nier, de refuser la civilisation et le mode de culture américains. Il s'agit de mobiliser les moyens d'affirmation, de maintien et de développement du patrimoine qui nous est propre, c'est-à-dire les richesses culturelles africaine, américaine, européenne, de la langue française, non par réflexe obsidional, mais pour préserver notre mode de communication au monde, d'égal à égal, avec l'univers anglophone.

Ne nous y trompons pas, le défi qui nous est lancé n'est pas seulement culturel. Il est aussi technique, technologique, économique, commercial, industriel, et finalement politique.

Il est donc l'un des aspects du défi mondial qui se pose ici comme ailleurs en termes d'impérialisme, singulièrement dans les relations Nord-Sud où pour dire la même chose autrement : dans le rapport entre les pays développés, qui parlent fort - en américain - et les pays qu'on dit maintenant moins avancés - et dont on n'entend pas la voix, qu'ils parlent français ou d'autres langues.

Cela signifie que votre action peut s'inscrire - et je crois s'inscrit - dans la marche vers l'institution d'un autre ordre mondial de la communication.

MacBride dans son rapport sur la communication et la société note que dans le monde d'aujourd'hui la communication souffre de ce qu'elle est devenue trop souvent un échange entre partenaires inégaux qui entérine la prédominance des plus puissants, des plus riches et des mieux équipés.

C'est là que réside - ajoute-t-il - la majeure partie des causes des inégalités, des disparités et des déséquilibres si caractéristiques des communications internationales en particulier entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Un autre enjeu que je ne ferai qu'évoquer - bien qu'il soit décisif - est technologique et économique.

Maintenir la pluralité des langages, c'est s'opposer à l'uniformisation de la pensée, de la culture, des sources de création, et de la création elle-même.

Y renoncer, c'est accepter en même temps une domination non seulement culturelle, mais aussi technique, industrielle, commerciale et finalement sociale.

La capacité de créer, de produire et de diffuser des œuvres culturelles francophones et notamment des images et des sons est donc une chance fragile de l'avenir proche. Vos travaux sont de nature à la renforcer. Au moment où se joue l'extraordinaire pari de notre temps qui va nous faire entrer dans l'ordre de l'audiovisuel. Avec des véhicules industriels normalisés. Ou bien dans la diversité et la confrontation des cultures et des génies créatifs qui font la richesse du monde des hommes.

Paris, le 22 septembre 1981

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA CONFERENCE GENERALE

1. Formalités d'ouverture

- 1.1. La deuxième Conférence générale du CIRTEF fut inaugurée par le Président en exercice, Monsieur Marcel NDIONE, Directeur général de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.), en présence de :
- ° Monsieur Georges FILLIOUD, Ministre français de la Communication,
 - ° Monsieur Suresh MOORBA, Ministre de l'Information et de la Radiodiffusion de l'Ile Maurice,
 - ° du Président-Directeur général de la Société Radio-France, Madame Michèle COTTA,
 - ° du Président-Directeur général de l'Institut National de l'Audiovisuel, Monsieur Joël LE TAC,
 - ° du Président-Directeur général de la Société France-Région 3, Monsieur Guy THOMAS,
 - ° de 44 représentants de 22 organismes-membres du CIRTEF,
 - ° de 13 observateurs délégués par autant d'institutions reliées au secteur des communications.

Après l'allocution de Monsieur le Ministre FILLIOUD (annexe 2), la séance est momentanément ajournée pour permettre à nos invités d'honneur de se retirer.

- 1.2. A la reprise des travaux, l'Assemblée adopte l'ordre du jour qui lui est proposé avec une seule modification : l'acceptation des nouveaux membres (point 4) sera discutée après le rapport des commissions (point 8) puisque l'une de celles-ci proposera des modifications aux articles des statuts consacrés à la notion de membres actifs et membres associés.

- 1.3. Cette première partie des travaux se termine sur la lecture par le Secrétaire général d'un rapport sur les activités du Conseil depuis la précédente Conférence. Après quelques demandes d'éclaircissements de la part des délégués, le rapport (annexe 1) est approuvé à l'unanimité.
2. Etat financier 1979-1980
 - 2.1. Les bilans des années 1979 et 1980 sont déposés devant la Conférence générale. Après en avoir pris connaissance ainsi que du rapport du Commissaire au comptes pour l'exercice biennal concerné, les Délégués les approuvent à l'unanimité.
 - 2.2. Budget pour 1981 et 1982

Le Secrétaire général ayant présenté à la Conférence un double projet de budget (minimal et optimal), la Conférence opte pour la formule minimale en laissant au Bureau de Direction, lors de sa réunion du premier trimestre 1982, la liberté de l'augmenter de 10% selon les rentrées de cotisations à cette époque. Cette proposition de budget est versée en annexe N° 3 du présent rapport.
 - 2.3. Cotisations

Le Secrétaire général fait part aux Délégués de l'état actuel des arrérages de cotisations. Il est convenu qu'au vu des manifestations écrites ou verbales de bonne volonté de la part des chaînes retardataires qui ont presque toutes entamé des procédures de rattrapage dans leur pays respectif, il ne sera pris aucune sanction à leur endroit. Il est fait cependant appel à la vigilance de toutes les chaînes ayant accumulé des retards de cotisations pour que les dossiers de rattrapage soient suivis de près. Les Vice-présidents de régions sont notamment invités à appuyer les membres dans ces situations fort différentes d'un pays à l'autre.
3. Les travaux en commissions
 - 3.1. On trouvera en annexe à ce procès-verbal le rapport de chacune des commissions ainsi réparties quant aux matières qu'elles devaient étudier :
 1. Echanges et coréalisations (notamment les Echanges de Productions et de professionnels),

2. Coopération inter-chaîne (notamment l'Entraide Opérationnelle),
3. Formation et information (notamment les stages),
4. Statuts et règlements.

3.2. Les points suivants ressortent des propositions et recommandations des commissions 1, 2 et 3.

3.2.1. Echanges et coréalisations

- La formule des Echanges d'Animateurs au sein de la C.R.P.L.F. s'est avérée très positive en permettant à des auditoires nationaux de connaître une culture différente, d'une part, et, d'autre part, d'exposer l'animateur choisi à d'autres modes et méthodes de travail. Cette activité, de l'avis de tous, doit être maintenue et amplifiée.
- Tout en reconnaissant le grand intérêt des Echanges de Production, on propose cependant certaines mesures à prendre pour améliorer cette activité, soit :
 - a) un choix plus judicieux des thèmes afin d'intéresser le plus grand nombre possible de diffuseurs,
 - b) une meilleure définition des normes techniques garantissant :
 - ° une plus grande qualité de diffusion,
 - ° une concertation plus poussée avec les directions de programmes de chaque organisme,
 - ° des engagements plus fermes à produire et diffuser les émissions pour lesquelles on s'est inscrit comme participant.

3.2.2. Coopération inter-chaîne

- Il est souhaité une augmentation du budget destiné à l'Entraide Opérationnelle.
- On souhaite que le CIRTEF favorise à ce chapitre l'amélioration des polythèques par l'envoi de spécialistes et la mise à l'étude d'un stage de formation d'agents "thécaires".

- Il est souligné l'impérieuse nécessité d'adresser les demandes d'entraide opérationnelle dès le début de l'année afin de permettre une utilisation plus judicieuse des fonds prévus.
- Les radios télévisions du Nord souhaitent accueillir davantage de programmes en provenance de l'autre hémisphère. Il a été suggéré à cet effet d'intensifier les relations C.T.F./CIRTEF et CIRTEF/C.R.P.L.F., notamment par la régularité des séances de visionnage et d'audition des émissions du Sud à l'intention des auditoires du Nord.

3.2.3. Formation et Information

- Comme thèmes de stages (à l'Ecole Internationale de Bordeaux ou ailleurs) on insiste sur
 - ° l'archivage et la gestion de "thèques",
 - ° la gestion des ressources humaines, techniques et financières,
 - ° les moyens légers de production télévisuelle,
 - ° la radio-télévision pour l'agriculture.
- Il est également recommandé d'organiser une rencontre spécifiquement destinée à la définition des besoins les plus importants en matière de stages pour les prochaines années.

- 3.3. Quant à la commission chargée de revoir les statuts du CIRTEF, ses travaux ont fait l'objet de propositions qu'on retrouve telles qu'adoptées par la Conférence dans le chapitre 4, qui suit.
- 3.4. A la suite de la Conférence des Ministres de la Culture des pays francophones qui souhaitent que le CIRTEF et l'A.C.C.T. étudient la constitution éventuelle d'équipes internationales de production de programmes devant favoriser le dialogue culturel Nord/Sud au sein de la francophonie, la Conférence générale :
- a) affirme le principe de l'appui à accorder au projet susmentionné;
 - b) demande au Secrétaire général de suivre ce dossier et d'en faire un rapport au Bureau de direction qui en définira les modalités et établira les mesures à prendre, suite aux recommandations d'un groupe de travail qui se réunirait à cet effet avant la fin de l'année 1981.

4. Modification des statuts

4.1. La Conférence se donne d'abord le pouvoir de modifier les statuts en adoptant à l'unanimité la résolution suivante :

Acceptation du préavis pour la modification des statuts

"Attendu que :

- les modifications aux statuts du CIRTEF envisagées par la Conférence générale tenue à Paris du 22 au 25 septembre 1981, ont pour but d'améliorer le fonctionnement du CIRTEF;
- le consensus s'est établi entre les participants à la Conférence générale pour s'en tenir à l'esprit des statuts plutôt qu'à la lettre;
- l'évolution de l'association exige une actualisation immédiate des statuts;

IL EST RESOLU à l'unanimité de considérer l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence générale d'un article sur l'étude des statuts et règlements comme étant un préavis suffisant pour satisfaire à l'esprit de l'article 65 des statuts de juin 1978 adoptés par l'Assemblée Constitutive du CIRTEF.

En conséquence, la Conférence générale Paris 1981 est habilitée à procéder à des modifications aux statuts du CIRTEF."

4.2. Les statuts sont ensuite modifiés sur proposition de la commission "ad hoc" et les articles concernés se liront désormais comme suit :

Attendu que :

- après trois années de fonctionnement de l'association il est évident que certains articles des statuts ne correspondent plus à la réalité;
- il faut tenir compte de l'évolution et des nouvelles possibilités qui s'offrent à l'association;

IL EST RESOLU d'apporter les modifications suivantes aux statuts de l'association :

Article premier

Fondation et dénomination

Il s'agit ici de substituer simplement le mot "association" à celui de "institution", le nouveau terme étant plus conforme à la nature du CIRTEF et lui permettant de mieux correspondre aux dispositions juridiques du pays où il a son siège.

L'article premier se lira donc :

Il est créé une association sous le nom de Conseil international des radios-télévisions d'expression française. Ce nom, ainsi que l'acronyme CIRTEF constituent l'un et l'autre la dénomination officielle de l'association.

Article deuxième

Nature du CIRTEF

L'article deuxième est modifié pour la même raison que l'article premier. Il se lira donc:

Le CIRTEF est une association internationale de coopération, non gouvernementale et à caractère professionnel qui regroupe les organismes y adhérant en vertu des présents statuts. Il ne poursuit aucun but politique ou commercial.

On y abandonne aussi l'expression "de radio-diffusion" après le mot "organisme" afin de tenir compte de l'ouverture qui est faite plus loin à d'autres types d'organismes.

Article troisième

Statut juridique

Le CIRTEF est régi par les présents statuts et son secrétariat se conforme aux lois du pays où il est situé.

Ce nouveau texte est adopté parce qu'il n'est pas possible, ni nécessaire d'acquérir la personnalité juridique selon le droit du pays où le siège du CIRTEF est situé.

Pour le faire, il faudrait effectuer des changements fondamentaux qui ne sont pas souhaitables. D'autre part, le siège peut légalement exister où il est comme "association" sans acquérir de personnalité juridique plus précise.

Article 13

Admissibilité au CIRTEF

37.8:

Peuvent seuls être membres du CIRTEF, sous réserve des dispositions des articles 15 et 16, les organismes de radiodiffusion qui utilisent entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes nationaux ou régionaux et les organismes qui, de l'avis de la Conférence générale, sur recommandation du Bureau, contribuent directement au développement de la radiodiffusion.

Cette modification a pour but de permettre l'adhésion, à titre de membre associé comme cela est précisé au nouvel article 16 qui suit, des organismes qui ne sont, ni par nature, ni par définition juridique, rattachés à l'exercice professionnel d'un service de radiodiffusion.

Article 16

Membres associés

Peuvent seuls être membres associés et ne peuvent être admis qu'en cette qualité :

- a) dans les pays où il existe un organisme public, soit l'unique organisme privé de radiodiffusion, soit le regroupement national de tels organismes;
- b) les organismes qui, de l'avis de la Conférence générale, sur recommandation du Bureau, contribuent directement au développement de la radiodiffusion.

Article 17Modalité
d'admission

Les modifications à l'article 17 qui suit traduisent simplement une réalité; la fiche de renseignements prévue aux statuts ne répond pas aux besoins et n'a pas été complétée par la majorité des membres. Il en découle la nécessité de modifier légèrement l'article 17.

Seuls cependant les paragraphes b) et g) sont modifiés et se lisent désormais comme suit :

- b) la demande doit être accompagnée de la liste des noms et des titres des principaux responsables de l'organisme ainsi que des coordonnées précises qui permettent la communication avec cet organisme;
- g) la qualité de membre est acquise à partir du moment de la signature, d'une part par l'administrateur principal de l'organisme requérant ou son fondé de pouvoir et d'autre part par le Président du CIRTEF ou son fondé de pouvoir, de l'acte d'adhésion reproduit à l'annexe 1 des présents statuts, sous condition du versement de la première cotisation.

En conséquence, l'annexe 1 des statuts de juin 1978 est éliminée.

Article 30Quorum de la
Conférence
générale

Le quorum de la Conférence générale est atteint lorsque la majorité absolue des membres actifs et en règle y sont présents.

Cette modification a pour but d'assurer le fonctionnement harmonieux de l'association.

Article 36
Attribution
du Bureau

Seul le paragraphe f) est modifié et se lit désormais comme suit :

f) procéder aux ajustements du budget annuel en fonction des disponibilités et des activités, étant entendu qu'il ne peut en aucun cas engager les 375 membres au-delà de la cotisation annuelle fixée par la Conférence générale.

Cette modification répond aussi à une réalité, le Bureau ayant dû, chaque année, procéder à des ajustements essentiels. Ce pouvoir implicite est ainsi précisé.

Article 37
Composition
du Bureau

Le Bureau du CIRTEF se compose de 11 représentants dont :

- a) le Président, qui représente l'ensemble des membres;
- b) un Vice-président et quatre représentants de l'Afrique et de l'Océan Indien, soit cinq personnes, deux d'entre elles représentant l'Afrique de l'Ouest, deux l'Afrique centrale et une l'Océan Indien;
- c) un Vice-président représentant des Amériques;
- d) un Vice-président représentant du Maghreb, du Moyen-Orient et de l'Asie;
- e) un Vice-président et deux représentants de l'Europe, soit trois personnes, deux d'entre elles devant représenter les organismes de France et la troisième les autres membres de cette zone.

f) dans le cas où l'organisme-hôte n'est pas déjà membre du Bureau, il est admis de droit comme observateur aux séances du Bureau.

Cette modification permet de réduire les frais de réunion d'une façon appréciable pour consacrer plus de fonds aux actions de coopération. Elle procure quand même une représentation adéquate de chacune des régions.

Article 38
Choix des
représentants
au Bureau

La Conférence générale choisit les
représentants qui composent le Bureau
du CIRTEF selon les dispositions statu-
taires suivantes :

- a) seuls les membres actifs peuvent occuper un poste au Bureau et ce sont les organismes et non les individus qui sont titulaires des postes;
- b) l'administrateur principal de l'organisme-membre qui détient le poste de premier vice-président accède en principe à la présidence; s'il décline, il y a élection à la majorité simple;
- c) la Conférence Générale désigne la zone d'où proviendra le premier vice-président;
- d) les chefs de délégation de chacune des autres zones se réunissent à huis clos et procèdent à l'élection, à la majorité simple, de leur vice-président et, s'il y a lieu, de leurs autres représentants; chaque zone se nomme un modérateur qui rend compte du résultat en séance plénière;

e) le vice-président de la zone désignée en vertu du paragraphe c) de cet article devient premier vice-président du CIRTEF.

Les modifications à l'article 38 rendent plus précises la procédure d'élection du Bureau et permettent, si cela est nécessaire, de tenir la Conférence générale dans un pays autre que celui du premier vice-président. Cette modification entraîne aussi un léger changement de l'article 40.

Article 40

Vacances au
Bureau

Seul le paragraphe d) de cet article est modifié et se lit désormais comme suit :

d) lorsque l'organisme d'où provient le premier vice-président cesse d'être membre du CIRTEF, le Bureau désigne, parmi les autres vice-présidents, un nouveau premier vice-président;

Article 41

Fonction du
président et des
vice-présidents

En plus des prérogatives qui lui sont expressément attribuées par les statuts, le président assume l'autorité du Bureau entre les séances de celui-ci et consulte au besoin les vice-présidents. Les vice-présidents, de concert avec le président et le secrétaire général, jouent un rôle d'animateur du CIRTEF dans leurs régions respectives.

Cette modification a pour but de préciser le rôle des vice-présidents du CIRTEF.

Article 44

Séances statutaires du Bureau

Le Bureau doit obligatoirement se réunir en séance statutaire :

- a) au cours du premier semestre de chaque année civile pour étudier les états financiers certifiés de l'année précédente, pour entendre le rapport d'activité du secrétaire général et pour régler toute autre question;
- b) aussi souvent que nécessaire à l'occasion des Conférences générales.

Cette modification refète l'interprétation des statuts faite par la Conférence générale de Dakar 1979 et permet une latitude nécessaire quant au choix de la date de la réunion annuelle du Bureau.

Article 45

Procédure lors des séances du Bureau

Les changements au nombre des représentants qui composent le Bureau entraînent redéfinition du quorum.

- b) la présence de six représentants constitue le quorum du Bureau :

Article 58

Budget du CIRTEF

Une reformulation de l'article 58 est opérée afin de permettre de façon évidente la constitution d'un fonds de coopération au CIRTEF.

L'administration financière du CIRTEF repose sur un système budgétaire à deux volets qui permet de bien distinguer la nature des dépenses. Il comprend :

- a) le budget des activités professionnelles qui est principalement financé par les cotisations des membres et est établi par la Conférence générale pour un exercice financier de deux ans;

b) le budget de coopération internationale qui permet de mener des actions d'entraide et d'assistance et qui est établi à partir de la contribution du fonds général du secrétariat du CIRTEF et de celles des organismes nationaux ou internationaux ayant pour but de soutenir la coopération internationale;

Article 59

Cotisation
des membres

Toujours pour tenir compte de la réalité dans les textes statutaires, l'article 59 est modifié de la façon suivante :

La cotisation des membres est établie par la Conférence générale sur proposition du Bureau, faite dans le cadre des propositions budgétaires et en tenant compte de l'échelle établie à l'annexe 2 des présents statuts. Elle est obligatoire et doit être versée annuellement, au plus tard le 31 mars, en monnaie convertible. Le montant de cette cotisation ne peut être modifié entre les sessions de la Conférence générale.

Article 63

Caisse-voyage

Etant donné que l'annexe 1 des statuts de juin 1978 est éliminée, l'article 63 disparaît et il est remplacé par un nouvel article 63 portant sur la caisse-voyage.

Le CIRTEF administre, indépendamment du budget d'activités professionnelles et du budget de coopération internationale, une caisse-voyage qui fonctionne selon les modalités suivantes :

a) le versement de la contribution à la caisse-voyage, fixée par la Conférence générale sur proposition du Bureau présentée dans dans le cadre des propositions budgétaires, est facultative;

- b) dans le cas des membres actifs qui ont versé la contribution facultative à la caisse-voyage au cours des deux exercices financiers précédent la Conférence générale, le CIRTEF assume les frais de déplacement du chef de délégation à l'occasion de la Conférence générale et lui verse le per diem fixé par le Bureau à titre de frais de séjour.

Les articles 71, 72, 73 et 74 qui précisait les dispositions transitoires requises au moment de la constitution du CIRTEF sont abrogés.

La déclaration solennelle inscrite à la fin des statuts de juin 1978 est éliminée.

L'annexe 3 des statuts de juin 1978 devient l'annexe 2 et se lit désormais comme suit :

ECHELLE DES COTISATIONS

La cotisation annuelle versée par les membres du CIRTEF est fixée par la Conférence générale qui seule a le pouvoir de la modifier.

L'Echelle est la suivante :

- a) les membres actifs des pays d'Afrique, d'Asie, de l'Océan Indien et des Antilles versent une (1) unité budgétaire;
- b) les organismes d'Amérique du Nord et d'Europe dont la programmation en langue française est limitée et les organismes qui ne sont pas des sociétés de programmes et qui n'ont pas de mandat précis de coopération versent deux (2) unités budgétaires;
- c) les membres actifs des pays d'Europe et d'Amérique du Nord versent une cotisation équivalant à quatre (4) unités budgétaires;

d) la valeur de l'unité budgétaire est établie par la Conférence générale, sur proposition du Bureau.

Les statuts amendés par la présente résolution porteront en page frontispice la mention suivante :

adoptés en juin 1978,
amendés par la Conférence
générale de Paris en
septembre 1981

4.3. L'ensemble de ces modifications est adopté à l'unanimité sur proposition de la Radio-Télévision de l'Île Maurice.

5. Nouveaux membres

Après avoir pris connaissance de l'état actuel du recrutement de nouveaux membres pour le CIRTEF, la Conférence accepte l'adhésion de la Radiodiffusion-Télévision Congolaise et du Centre d'Enseignement des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) de l'Université de Dakar, ce dernier comme membre associé.

6. Création d'un poste d'adjoint au Secrétaire général

Après avoir entendu les motifs qu'a le Secrétaire général de considérer trop lourde une tâche qui va en s'amplifiant suite à l'expansion que prend le CIRTEF lui-même, il est convenu :

- a) de créer un poste d'adjoint au Secrétaire général;
- b) sous réserve qu'une chaîne détache le titulaire de ce poste en lui conservant son salaire, de telle sorte que le CIRTEF n'ait que ses indemnités de séjour à Genève à prendre en compte;
- c) et qu'enfin le choix de cet adjoint soit laissé au Secrétaire général (qui souhaite le faire avec l'aval du Président et du premier Vice-président).

7. Proposition pour un Festival mondial de la Radio-Télévision francophone

A l'instar de plusieurs communautés radio-télévisuelles, mais sans se limiter à la notion stricte de marché, le CIRTEF souhaite susciter l'occasion pour tous ses membres - et particulièrement ceux des pays en voie de développement - de visionner une fois par année un maximum d'émissions susceptibles de les intéresser. Ce serait l'occasion pour chacun de montrer, à tous, ses meilleurs produits d'une part, et d'autre part, d'"Emprunter" "Acheter" ou "Echanger", en matière de production francophone.

Cette idée de départ, devenue projet d'un "Festival de la Radio-Télévision Francophone", a été soumise à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique pour fin de participation et de financement. Comme il est trop tôt pour en définir les possibilités et modalités, l'Assemblée en prend acte à titre d'information seulement, le Bureau devant en discuter davantage à sa réunion du premier trimestre 1982.

8. Attribution du Prix CIRTEF

- 8.1. Sur décision du jury chargé de le faire, le Prix CIRTEF pour la radio est attribué à l'émission "Coexistence du bilinguisme" présentée par la Radiodiffusion du Cameroun, la Société Radio-Canada et la Radiodiffusion Télévision Mauricienne.
- 8.2. Quant au Prix pour la télévision, il est attribué en ex-aequo à deux émissions, à savoir "Myriam Makeba" produite par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision et la Radio-Télévision Guinéenne d'une part, et, d'autre part, à "Un Idéal à Partager" produite par l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal et la Société Radio-Canada.

9. Elections au Bureau de direction

Après s'être concertés séparément par régions, les délégués à la Conférence générale ont élu le Bureau de Direction suivant :

9.1. Région Afrique et Océan Indien

- a) pour l'Afrique de l'Ouest : l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin et l'Office Mauritanien de Radiodiffusion.

b) pour l'Afrique de l'Est : la Radiodiffusion du Cameroun et la Radio-Rwanda.

c) pour l'Océan Indien : la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne.

Les membres élus choisissent pour Vice-président de cette région l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin, représenté à la Conférence par son Directeur général, Monsieur Norbert BOCCO.

9.2. Région Amérique

Les membres choisissent comme délégué et vice-président pour cette région la Société Radio-Canada, représentée à la Conférence par Monsieur Jacques LANDRY, directeur général adjoint.

9.3. Région du Maghreb, du Proche-Orient et de l'Asie

Les délégués de cette région choisissent comme membre du Bureau et vice-président la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne, représentée à la Conférence par Monsieur Abderrazak KEFI, directeur général.

9.4. L'Europe

Les membres du Bureau choisis par les délégués de cette région sont :

a) pour la France, la Société France-Régions 3 (FR3) et la Société Radio-France.

b) pour les autres pays d'Europe, la Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française.

Les représentants élus choisissent comme vice-président pour cette région la Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française, représentée à la Conférence par Monsieur Jean-Charles MIGNON, Chef du centre de production international.

9.5. Ainsi que le veut le nouvel article 38 concernant le choix des représentants du Bureau, la Conférence générale désigne comme zone d'où proviendra le premier vice-président, la région Maghreb/Proche-Orient/Asie. La première vice-présidence échoit donc à la Radio-Télévision Tunisienne, représentée tel que dit plus haut, par son Directeur général.

10. Election du Secrétaire général

A l'unanimité, les participants à la deuxième Conférence générale du CIRTEF reconduisent dans ses fonctions le Secrétaire général actuel, Monsieur François PROVENCHER, pour une période de quatre ans, ainsi que le veulent les statuts du Conseil.

11. Nomination du Commissaire aux comptes

Il est également convenu de reconduire la Société Suisse de Radio-diffusion-Télévision Suisse Romande et ses services financiers comme Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1981 - 1982.

12. Date et hôtes de la Conférence générale de 1983

Il est proposé par la Radiodiffusion Gabonaise, secondée par Radio-Mali, que la Tunisie soit le pays hôte de la prochaine Conférence générale. Monsieur Abderrazak KEFI, Directeur général de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne accepte cette proposition et confirme que son organisme recevra la Conférence générale de 1983.

13. Questions diverses

13.1. Nos membres dans les P.M.A.

Il est fortement recommandé par la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne, appuyée en cela par plusieurs intervenants, que le prochain Bureau de Direction se penche sur le cas des membres en P.M.A. (pays les moins avancés) afin de leur faciliter l'accès aux activités du Conseil, même si leurs cotisations devaient être allégées ou suspendues.

13.2. Projets de jumelages

La Radio-Télévision Suisse Romande propose également que soit étudié par le prochain Bureau de Direction la possibilité de jumelages temporaires entre membres du Nord et du Sud, les premiers favorisant par des actions ponctuelles d'aide bilatérale sur mesure - et pour une durée limitée - la participation des seconds aux activités du CIRTEF.

14. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

PRIX CIRTEF
DE COREALISATION

Pour la première fois, un Prix CIRTEF de coréalisation a été attribué à l'occasion de l'Assemblée générale.

-7-31

Les participants en lice étaient :

en Radio :

- "La coexistence du bilinguisme"
coréalisation entre
la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne,
la Radiodiffusion du Cameroun
la Société Radio-Canada.

(N.B.: une série de six émissions sur le concours théâtral inter-africain ainsi qu'une émission sur le "problème de l'eau en Mauritanie" réalisés en co-production avec Radio-France ont été soumises à l'examen du jury qui s'est vu dans l'impossibilité de retenir ces candidatures).

en Télévision :

- "Un idéal à partager"
coréalisation entre
la Société Radio-Canada et
l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal
- "Myriam Makeba"
coréalisation entre
la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision et
la Radio-Télévision Guinéenne
- "Le Sahel"
coréalisation entre
la Radio-Télévision Voltaïque et
la Société Radio-Télévision du Québec
- "L'avenir d'Ali et des autres"
coréalisation entre
l'Office de Radiodiffusion du Niger et
la Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française.

Le 1er Prix CIRTEF Radio 1981 a été décerné à l'émission

"Coexistence du bilinguisme"

Le 1er Prix CIRTEF Télévision 1981 a été attribué en ex-aequo à

"Un idéal à partager"

et à

"Myriam Mekeba"

Les émissions inscrites au Prix CIRTEF sont disponibles et libres de droit pour tous les organismes membres du CIRTEF qui en feront la demande au Secrétariat Général.

ALLOCUTION DE CLOTURE
AUX TRAVAUX DE LA
CONFERENCE GENERALE DU CIRTEF
25 SEPTEMBRE 1981

par Monsieur Joël Le Tac,
Président de l'Institut
National de l'Audiovisuel

Madame,
Messieurs,

Nommé le 26 août Président de l'I.N.A., me voici un mois après - presque jour pour jour - accédant à la présidence du Conseil international des radios-télévisions d'expression française.

Voilà qui aurait de quoi faire tourner la tête la plus solide si à ce titre prestigieux n'était attachée la responsabilité de présider au nom de l'I.N.A. pendant deux ans aux destinées d'un organisme international dont Monsieur le Ministre Georges Fillioud avec sa chaleur coutumière soulignait je cite qu' "étaient représentés ici 250 millions d'êtres qui parlent la même langue, et que sont présents les responsables qui disposent des instruments pour les atteindre".

Je voudrais tout d'abord saluer devant vous mon prédécesseur à la tête de l'I.N.A., Monsieur Gabriel de Broglie, dont l'intérêt passionné qu'il n'a cessé de porter au CIRTEF dès sa naissance a permis que cette Conférence se déroule à Paris dans cette maison ronde inaugurée par le Général de Gaulle en 1963, il y a 18 ans, dix-huit années d'existence consacrées à la grande aventure audiovisuelle.

Ce n'est d'ailleurs pas dû au hasard si Monsieur de Broglie vient d'accéder à la vice-présidence du Haut Comité de la Langue Française qui doit pouvoir rassembler aussi bien en France que dans le monde, les défenseurs et les illustrateurs de l'expression française.

Nous voici donc au terme des travaux de la deuxième Conférence générale du CIRTEF, et je tenais à vous dire tout l'honneur que vous faites à l'Institut national de l'audiovisuel que je représente ici, de l'avoir élu à sa tête.

C'est un honneur bien sûr, c'est aussi comme je l'ai dit une grande responsabilité car il faudra poursuivre avec le même esprit de rigueur et d'entreprise, l'œuvre si bien engagée par ses prédecesseurs de l'Office de Radio Télévision de la République du Sénégal, et je voudrais rendre un hommage tout particulier à Monsieur Djibril Bâ et à Monsieur le Président Ndione, et à travers eux au Président Senghor qui, comme le rappelait Monsieur le Ministre de la Communication mardi, fut l'un des plus éminents chantres de la Francophonie.

Que ce soit l'I.N.A. qui pendant deux ans présidera le CIRTEF n'est pas une simple coïncidence. En effet, le CIRTEF et l'I.N.A. possèdent, quand on y songe, de nombreux points de rencontre, remplissant des missions analogues. L'un et l'autre sont des organismes jeunes et qui ont le dynamisme de la jeunesse.

L'un et l'autre ont à la fois vocation de recherche et de formation.

L'I.N.A. comme le CIRTEF privilégie le dialogue et par la distribution internationale des produits audiovisuels français joue comme le CIRTEF un rôle important dans l'échange des cultures.

C'est donc en raison du caractère similaire des missions propres à ces deux institutions que l'I.N.A. a un rôle tout particulier à jouer dans le CIRTEF. Soyez sûrs que comme président, je m'y emploierai.

Je pense en particulier qu'à partir de la mission de formation professionnelle dont l'I.N.A. a la charge, il est possible de développer un système qui encourage entre autres les coréalisations entre l'I.N.A. et les sociétés de programme de la R.T.F. d'une part, et les autres sociétés de radio télévision d'expression française en particulier celles du Sud, d'autre part.

Je me propose d'associer ces sociétés de radio télévision d'expression française aux travaux des élèves qu'elles ont bien voulu confier à l'I.N.A., en les faisant profiter directement des réalisations audiovisuelles que ceux-ci auront à exécuter dans le courant de leurs stages. Je crois qu'ainsi l'I.N.A. agirait dans l'esprit du CIRTEF.

12.4.

Au delà de la Communauté linguistique qui réunit les membres du CIRTEF, il y a une communauté d'intérêts.

Le CIRTEF est d'abord et avant tout une réunion de professionnels. L'échange entre le Sud et le Nord est avant tout un échange entre professionnels, c'est-à-dire un échange entre partenaires égaux et qui doivent le rester dans le cadre de la profession qu'ils exercent en commun.

C'est pourquoi il me paraît important que le CIRTEF puisse développer, dans les deux années qui viennent, d'abord les actions de formation. En ce domaine, le CIRTEF bénéficie d'une structure légère, plus souple que celle des organismes traditionnels de coopération internationale, et qui peut lui permettre de jouer un rôle important en matière de novation et de médiation, rôle complémentaire des organismes internationaux. Il est caractéristique de constater qu'au cours des travaux de la Commission sur la formation et l'information qui se réunissait à l'I.N.A. se sont dégagées trois orientations : la première sur le problème des archives, la seconde sur la ruralité, la troisième sur les problèmes de gestion.

Développer les actions de formation certes, mais aussi la production et les programmes. En effet, malgré les difficultés qu'il ne faut pas se cacher, l'échange de programmes est l'une des meilleures chances d'interpénétration des cultures. Les coréalisations et les coanimations radiophoniques consacrées hier par les Prix CIRTEF en apportent l'éclatante démonstration. Et puis, est-il permis de rêver ? Qui mieux que le CIRTEF pourrait assumer cet extraordinaire moyen d'échange de cultures que pourrait être un canal consacré à des programmes d'expression française et destiné aux pays francophones, à partir, pourquoi pas, du prochain satellite français.

Comme a dit Paul Valéry, "enrichissons-nous de nos mutuelles différences", et que ce soit grâce au CIRTEF, par le moyen de l'expression française qui puise sa richesse dans le trésor des mots. Ces mots que nous avons aux quatre coins de la galaxie francophone, forgés et ciselés siècle après siècle.

Paris, le 25 septembre 1981

Mardi 22 septembre 1981

Maison de Radio-France



A LA
SEANCE
D'OUVERTURE ...

s allocutions de Monsieur Marcel IONE, Directeur général de O.R.T.S., Président sortant du RTEF, et de Monsieur Georges LLILOUD, Ministre français de Communication.



jeudi
24 septembre
1981

le Prix CIRTEF
de
co-réalisation



La remise
des
Prix CIRTEF
à
l'O.R.T.S.
la S.S.R.
et
la S.R.C.





QUELQUES DELEGATIONS





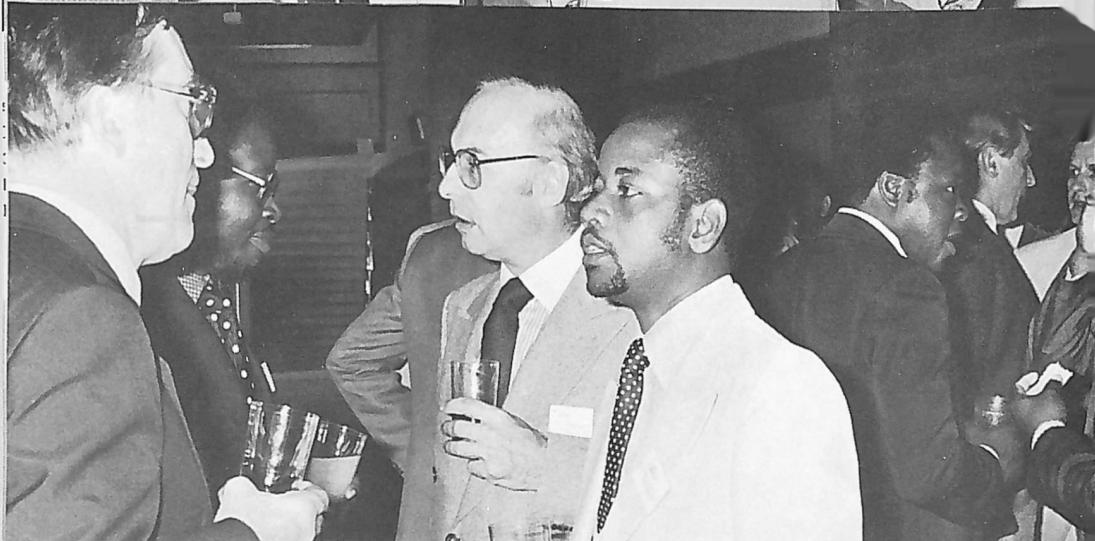
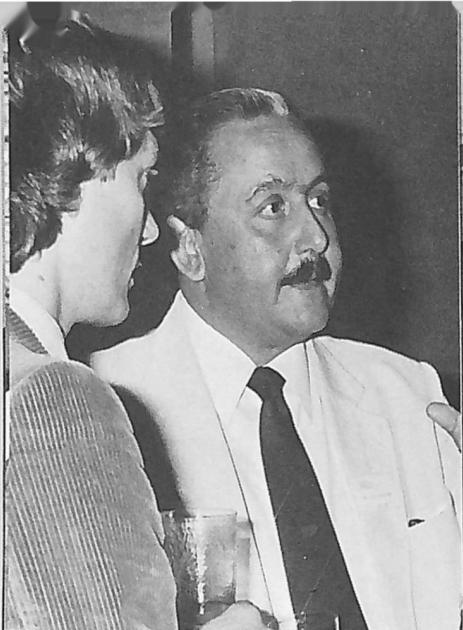
.... en séances
plénières,
les 22, 25 et 27
septembre.



VICE-P

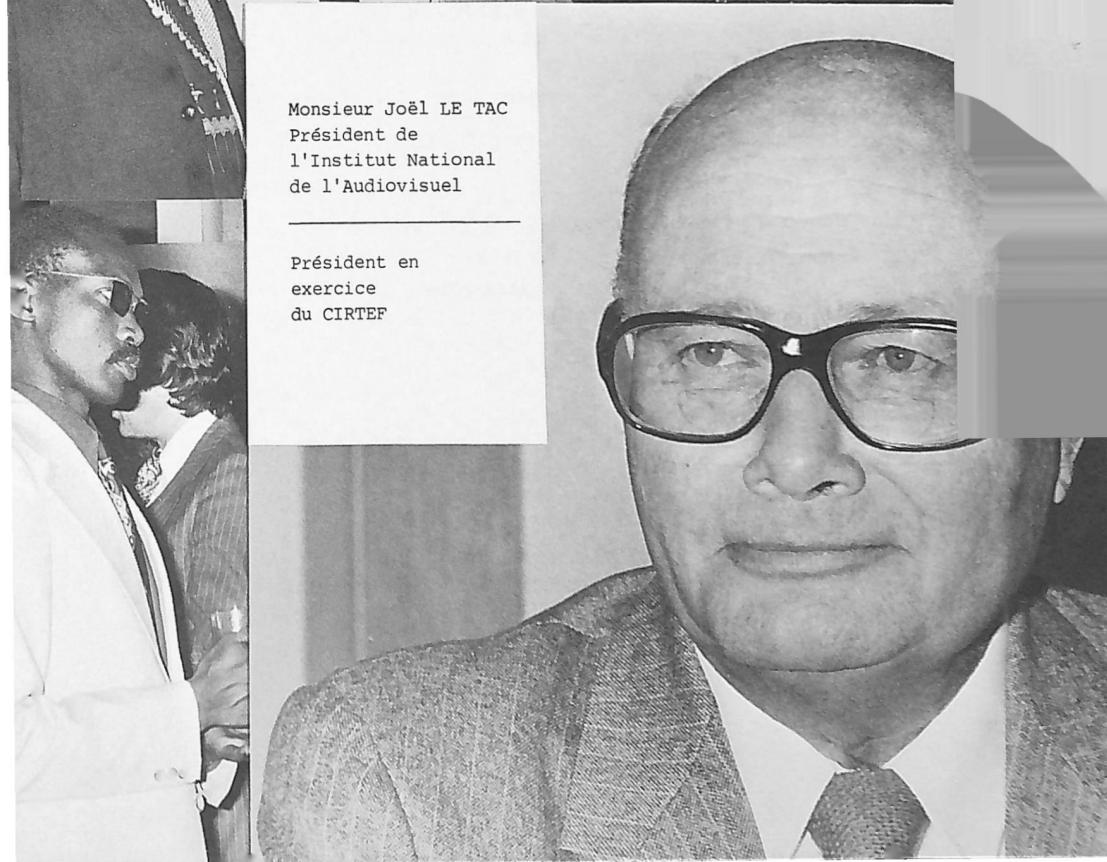
AU COCKTAIL
OFFERT
PAR FR3 :

Le mot
d'accueil
du Président
Guy THOMAS



lefonte des statuts, le travail du premier Secrétaire général
u CIRTEF, Monsieur Jean-Louis ARCAND.





Monsieur Joël LE TAC
Président de
l'Institut National
de l'Audiovisuel

Président en
exercice
du CIRTEF

LISTE
DES
PARTICIPANTS

BELGIQUE

Radio-Télévision Belge
de la Communauté Culturelle Française (R.T.B.F.)
52, boulevard Reyers
1040 Bruxelles

(M.) MIGNON, Jean-Charles
Chef du Centre de production international
(M.) HAUXEUX, Raymond
Ingénieur en chef

BENIN

Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin (O.R.T.B.)
Case postale 366
Cotonou

(M.) BOCCO, Norbert
Directeur général
(M.) AGBOTA, Sébastien
Réalisateur

CAMEROUN

Radiodiffusion du Cameroun (R.D.C.)
Yaoundé

(M.) KOKOH A MESSE, Alexandre
Directeur général

CANADA

Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
Canada
H3C 3A8

(M.) ARCANDE, Jean-Louis
Vice-président des Relations avec l'Auditoire

CANADA (suite)

(M.) LANDRY, Jacques
Directeur général adjoint

(M.) PICHE, Claude
Directeur du Bureau de Paris

(M.) MERCIER, Claude
Chef des Relations internationales-radio

(M.) LAPOINTE, Gaétan
Chef-adjoint des Relations internationales-télévision

(M.) LANDRY, Jean-Guy
Réalisateur

Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.)
800, rue Fullum
Montréal, Québec
Canada
H2K 3L7

(M.) BARBIN, Gérard
Président-directeur général

(M.) GARIÉPY, Philippe
Chef du Service des Relations internationales

CENTRAFRIQUE

Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine (R.T.C.A.)
Case postale 940
Bangui

(Mme) ZOUTA, Delphine
Directrice des programmes

COMORES (ILES)

Radio-Comores
Case postale 250
Moroni

(M.) DJABIR, Salim
Délégué du Ministère de l'Information

FRANCE

Institut National de l'Audiovisuel (I.N.A.)
4, avenue de l'Europe
94360 Bry-sur-Marne

(M.) LE TAC, Joël
Président-directeur général

(M.) BEZIE, Alain
Directeur de la formation professionnelle

(M.) LECLERC, Pascal
Responsable de la coopération internationale

(M.) MILLIARD, Yves
Chef du Service de presse et des Relations extérieures

(Mme) DE BUSSIERE, Michèle
Chargée de mission

(Mme) COLAROSSI, Martine
Chargée de liaison aux Relations extérieures

Société Radio-France (S.R.F.)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16

(Mme) COTTA, Michèle
Président-directeur général

(M.) ERNOULT, Claude
Directeur-adjoint
Radio France Internationale

(M.) ROBERT, Guy
Chargé de mission
Radio France Internationale

(M.) BRETON, Guy
Chef du Service de coopération
Radio France Internationale

Société Nationale Télévision Française 1 (TF1)
15, rue Cognacq-Jay
75330 Paris, Cédex 07

(M.) VILLENEUVE, Robert
Directeur des Relations internationales

FRANCE (suite)

Société France-Régions 3 (FR3)
5, avenue du Recteur-Poincaré
75782 Paris, Cédex 16

(M.) THOMAS, Guy
Président-directeur général

(M.) DE PERIER, François-Xavier
Responsable des Affaires internationales

(M.) BERNEDE, Guy
Responsable du Service de coopération

(M.) D'ESPEREY, Franchet
Conseiller de programmes

TéléDiffusion de France (TDF)
21-27, rue Barbès
92120 Montrouge

(M.) GUILLARD, Jean
Directeur des Relations internationales

Société Française de Production (SFP)
36, rue des Alouettes
75935 Paris, Cédex 19

(M.) DIBIE, Jean-Noël
Directeur des Affaires internationales

GABON

Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)
Case postale 10150
Libreville

(M.) ADIAHENOT, Jacques
Directeur général

(M.) EBANG EDZANG, Grégoire
Conseiller technique du Directeur général

LIBAN

Télé-Liban
Case postale 4848
Beyrouth

(M.) KARIMEH, Mohamed
Directeur général adjoint

MASSI

Radio-Mali
Case postale 171
Bamako

(M.) HALAOU, Baba
Directeur des programmes

MAURICE (ILE)

Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (R.T.M.)
Case postale 48
Forest Side
Curepipe

S.E.M. MOORBA, Suresh
Ministre de l'Information et de la Radiodiffusion
(M.) DELAÎTRE, Jean-Roland
Directeur général

MAURITANIE

Office Mauritanien de Radiodiffusion (O.M.R.)
Case postale 200
Nouakchott

(M.) OULD EYIH, Ainina
Directeur général
(M.) SOUDANI, Dicko
Directeur des Informations radio

RWANDA

Radio-Rwanda
Case postale 83
Kigali

(M.) HIGIRO, Jean-Marie-Vianney
Directeur

SENEGAL

Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.)
Case postale 1765
Dakar

(M.) NDIONE, Marcel
Directeur général

SUISSE

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)
Giacomettistrasse 3
3000 Berne 15

(M.) SCHENKER, René
Directeur de la Radio-Télévision Suisse Romande
6, avenue de la Gare
1001 Lausanne

Radio Suisse Internationale
Postfach 42
3000 Berne 15

(M.) CURCHOD, Joël
Directeur

TUNISIE

Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)
71, avenue de la Liberté
Tunis

(M.) KEFI, Abderrazak
Directeur général

(M.) BOUZAIDI, Mohamed
Responsable du département de Relations
internationales et Coopération

(M.) KLIBI, Mohamed
Représentant de la R.T.T. à Paris

OBSERVATEURS

Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)
19, avenue de Messine
75008 Paris, France

(M.) MARTIN, Luc
Directeur général
Education - Formation

A.C.C.T. (Suite)

(M.) EGLY, Max
Adjoint au Directeur général
Education - Formation

(M.) LÉTOURNEAU, Gilbert
Responsable du Service de formation

(M.) CREPEAU, Jean-Claude
Chargé d'études
Développement - Education

Communauté radiophonique des programmes
de langue française (C.R.P.L.F.)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16, France

(M.) CAZABON, Gérald
Secrétaire général

Communauté des Télévisions francophones (C.T.F.)
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse

représentée par :
(M.) DE PERIER, François-Xavier
Responsable des Affaires internationales
Société France-Régions 3 (FR3)

Délégation du Québec
60, rue Pergolaise
Paris 16ème, France

(M.) TARDIF, Jean
Conseiller politique

Ministère des Affaires extérieures
Tour "A", cinquième étage
Edifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario,
Canada /K1A 0G2

(M.) BUJOLD, Marius
Directeur des Institutions francophones

Ministère de la Coopération
66 ter, rue Saint-Didier
75016 Paris, France

(Mme) BONNAUD, Pierrette
Chef du Département des moyens audiovisuels

Ministère des Relations extérieures
103, rue de l'Université
F - 75007 Paris, France

(M.) BARRAUX, Roland
Département des Affaires francophones

Université radiophonique et télévisuelle
internationale (U.R.T.I.)

116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16, France

47-81

(M.) BASSIER, René
Chef de la Coordination des programmes

SECRETARIAT

(M.) PROVENCHER, François
Secrétaire général

(Mlle) LIMOGES, Jocelyne
Adjointe provisoire au Secrétaire général et
Déléguée aux Relations internationales
Société Radio-Canada (Ottawa)

ANNEXE ARAPPORT D'ACTIVITES DU
CONSEIL POUR 1979 et 1980

Cette Conférence générale sera l'occasion pour tous les membres du CIRTEF d'évaluer le jeune passé de l'Association en répondant à la triple question suivante :

1. Dans quel but nous sommes-nous associés ?
2. Qu'avons-nous réalisé pour atteindre nos objectifs ?
3. Après l'évaluation des activités qui auront constitué la réponse à la deuxième question, que souhaitons-nous conserver, modifier, annuler ou créer pour l'avenir ?

Les statuts répondront à la première de ces trois questions, et les Commissions qui se réuniront demain vont proposer à l'Assemblée Plénière des réponses à la troisième. Pour ma part, je souhaite répondre à la seconde question en brossant le tableau des activités qui ont eu cours depuis la dernière Conférence générale de Dakar en 1979. Ajouté au procès-verbal de cette première Conférence ce rapport permettra je l'espère, d'établir le bilan quantitatif de nos activités dont les commissions, encore une fois, auront à faire l'évaluation qualitative.

Je vous rappelle, au départ, que les activités du CIRTEF sont divisées en quatre grandes familles :

- | | |
|-----|----------------------------|
| I | ECHANGES et COREALISATIONS |
| II | COOPERATION INTER-CHAINES |
| III | FORMATION |
| IV | INFORMATION |

Alors ces quatre divisions s'ajoutent, au plan administratif interne, nos relations extérieures entretenues avec de multiples organismes oeuvrant dans le domaine des communications ainsi que, bien-sûr, nos réalités et obligations dans la gestion proprement dite des affaires du Conseil.

C'est donc sur six brefs chapitres que s'établira ce résumé de nos activités depuis juin 1979.

I. ECHANGES ET COREALISATIONS.

Dans ce secteur le CIRTEF a vu, ces deux dernières années, ses activités se démultiplier. Deux animateurs du Sud ont animé ou co-animé des émissions radiophoniques, l'un sur les ondes de Belgique, Suisse, France et Canada, l'autre en Suisse et en Belgique. La C.R.P.L.F., dont la collaboration a permis ces réalisations, non seulement s'en est montrée satisfaite, mais a déjà accepté le principe d'une autre grande tournée en 1982, assortie cette fois d'un échange dans le sens Nord/Sud, deux animateurs de la C.R.P.L.F. devant aussi coanimer des émissions radiophoniques dans quatre pays du Sud.

J'ajoute à ce sujet que l'ACCT a financé la plus grande partie des déplacements des animateurs de la première tournée et qu'elle prévoit, dans son budget 1982/1983, un poste à cet effet.

Côté télévision, même tableau encourageant, mais au futur immédiat, puisque la C.T.F. visionnera en novembre les bandes vidéo de candidats animateurs du Sud dont quelques-uns seront éventuellement appelés à faire une ou des tournées semblables à celles de leurs collègues de la radio.

Les Echanges de Production, d'autre part, avaient connu un fléchissement en 1980 avec la série "Le sport, un franc jeu" : sur quinze chaînes participantes au départ, quatre se sont désistées en cours de route. La troisième série - 1981/1982 - a cependant constitué au moins un démarrage beaucoup plus prometteur avec 16 chaînes (en 12 pays) lancées sur le thème du "Conte" et de la "Chanson populaire".

Enfin, toujours au chapitre des Echanges et Coréalisations, le Prix CIRTEF sans avoir abouti à plus de six émissions en lice, a permis pourtant à 13 chaînes de coopérer deux à deux - ou même à trois dans un cas - à toutes les étapes de la conception et de la réalisation de ces programmes. Il faut à mon sens non pas considérer cette première série comme un demi-succès mais bien comme un début prometteur dont les modalités de poursuite devront cependant être revues et améliorées.

II. LA COOPERATION INTER-CHAINE

A ce chapitre, l'entr'aide opérationnelle, en grande partie financée par l'ACCT, a suscité beaucoup d'intérêt. En deux ans, douze missions brèves ou stages courts ont impliqué 25 agents répartis sur douze organismes donneurs ou receveurs, dans des actions de formation, de perfectionnement ou de dépannage.

Au chapitre de la Coopération Inter-Chaines également, quatre émissions du Sud ont pu être visionnées par les chaînes du Nord pour diffusion en Europe et au Canada. Sur les quatre, trois ont été retenues par cinq télévisions différentes.

Cette ouverture avait été rendue possible grâce à la collaboration de la Communauté des Télévisions Francophones qui a accepté de refaire la même chose en 1982. La C.R.P.L.F., de son côté, ayant aussi accepté ce type de collaboration avec le Conseil, c'est donc en radio comme en télévision que les chaînes du Sud pourront faire voir et entendre leurs réalités nationales et régionales sur l'hémisphère Nord.

III. LA FORMATION

Grâce encore au soutien de l'ACCT, cinq stages auront été réalisés, en 1980 et 1981, à l'E.I.B. ou ailleurs, sous les auspices de l'Ecole. Le stage en gestion a provoqué suffisamment d'intérêt pour devenir éventuellement un rendez-vous annuel de réflexion pour les cadres moyens et supérieurs de nos chaînes-membres, sous réserve toutefois d'un réaménagement du contenu à la lumière des deux premières éditions de ce type de stage.

En radio éducative, par ailleurs, les deux stages se sont inscrits avec succès dans une continuité trouvant son origine, en 1979, dans une première session organisée par l'ACCT et qui avait précédé les deux suivantes réalisées conjointement par le CIRTEF et l'Agence.

Enfin, le stage prévu en novembre prochain sur la vidéo légère devrait s'avérer également utile à tous en cette époque où foisonnent les nouveaux gadgets miniaturisés utilisables même pour la production d'antenne.

Le séminaire pour la réalisation d'émissions agricoles depuis longtemps caressé comme un projet très utile, trouvera sans doute enfin son financement. Avec un peu de chance, peut-être pourrons-nous vous en informer d'ici la fin de cette Conférence.

IV. L'INFORMATION

A ce quatrième et dernier secteur des activités CIRTEF appartiennent surtout le Bulletin et le Guide. Vous les avez l'un et l'autre sous les yeux. Le premier dans ces deux dernières livraisons, le second dans sa version expérimentale. La Commission Formation/Information pourra sans doute se prononcer sur le passé et l'avenir de ces deux organes, ainsi que sur la série DOC/CIRTEF qui en est à son quatrième numéro. Dans les cas du bulletin et de DOC/CIRTEF, très peu de commentaires - et encore moins de contributions - parviennent au Secrétariat.

V. LES RELATIONS EXTERIEURES.

Il serait difficile de décrire dans le détail nos relations inter-institutionnelles avec une bonne quinzaine d'organismes oeuvrant dans le domaine des communications en général, et dans le secteur de la radio-télévision en particulier.

Mentionnons au départ nos partenaires privilégiés que sont :

- a) L'Agence de Coopération Culturelle et Technique de qui nous recevons une collaboration motivée et éclairée dans l'élaboration de plusieurs de nos projets, ainsi qu'un soutien financier considérable.
- b) La C.R.P.L.F. et la C.T.F. dont j'ai dit plus haut la grande ouverture vers les objectifs du CIRTEF pour des échanges Nord/Sud et Sud/Nord.

Je mentionnerai également, en les remerciant, les coopérations bilatérales québécoise, canadienne, suisse et française, qui dialoguent actuellement avec le CIRTEF sur des projets pour lesquels elles ont donné ou veulent donner leur concours. Le détail de ces négociations pourra être, bien-sûr, donné en Commissions comme en Plénière, demain et jeudi.

Des relations enrichissantes sont également entretenues avec :

- L'URTI qui, à compter de maintenant, annonce les produits CIRTEF dans sa banque d'émissions culturelles.
- L'U.I.J.P.L.F. , l'U.R.T.N.A. , l'U.E.R. et l'A.S.B.U. avec lesquelles des dialogues sont également entamés en vue de projets conjoints éventuels.

Enfin, il est également prévu de pousser plus loin nos appels à l'U.N.E.S.C.O. , à l'U.I.T. , à l'O.M.S. , à la F.A.O. et à la C.E.E. (cette dernière ayant déjà manifesté son intérêt envers le CIRTEF) pour des contributions tangibles à nos projets.

VI. LA GESTION DU CIRTEF

Les divers items de l'ordre du jour de la Conférence - notamment en ce qui a trait au budget, aux cotisations, au personnel - nous permettront de toucher, discuter et améliorer la gestion du CIRTEF. Aussi, ne m'étendrai-je pas sur ces sujets, sauf pour insister sur deux points.

D'une part, ainsi que le Président l'a souligné, notre Association a besoin d'une plus grande conviction dans l'engagement de chaque chaîne, qu'il s'agisse de la cotisation à payer à temps (c'est la seule source de revenus du Conseil, ne l'oublions pas) ou alors et surtout dans la participation aux activités proposées, suite d'ailleurs au consensus solidaire de chacun lors des Conférences Générales et des réunions de Bureau de Direction. Nous y reviendrons sûrement en Commission.

Le second point dont j'annonce également la couleur et qui sera traité à l'item 10 de l'ordre du jour, c'est l'assistance dont a besoin le Secrétaire Général du CIRTEF pour assumer ses tâches au sein d'une association en pleine expansion. Nous avions voulu - à juste titre - une structure légère. Mais il y a léger et léger ... La nôtre risque de devenir diaphane. C'est d'ailleurs un bon signe, me semble-t-il, que le Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française soit devenu assez important dans ses activités et projets pour ne plus pouvoir tenir "dans sa réalité quotidienne", entre les mains d'un seul homme. Nous le verrons avec preuves à l'appui, lors des discussions prévues à ce sujet jeudi.

Dernier point au chapitre de l'administration interne, mais non le moindre : le recrutement. Sept organismes ont manifestement souhaité leur adhésion au CIRTEF au cours des derniers douze mois :

- . La Radio-Télévision Congolaise,
- . La Voix du Zaïre,
- . La Radio-Télévision Ivoirienne,
- . La Télévision Française de Louisiane,
- . La deuxième chaîne d'Haïti,
- . La Radio-Télévision de Djibouti,
- . Le CESTI de Dakar.

Compte tenu de retards et de difficultés tantôt administratives, tantôt financières, seules les requêtes du Congo et du CESTI se sont formellement traduites en demandes écrites que la Conférence pourra considérer au cours de cette réunion.

Quant aux cinq autres, les procédures en cours sont inégales, mais toutes ont de bonnes chances d'aboutir dans les mois qui suivent.

Je souligne, à ce propos, la pertinence des modifications à apporter à nos statuts pour préciser et affiner la notion de "membre associé" qui pourrait nous amener d'intéressantes adhésions supplémentaires.

EN CONCLUSION

... qu'il me soit permis de vous faire part de ma grande conviction quant à l'avenir de notre association, et du plaisir que j'éprouve à collaborer avec tous dans le cadre de cette relation de confiance que vous avez bien voulu m'accorder au départ de mon prédécesseur, Monsieur Jean-Louis ARCAN, dont je voudrais saluer la présence parmi nous comme Vice-Président des Relations avec l'Auditoire de la Société Radio-Canada. C'est certes grâce à la façon dont il a semé que nous pouvons aujourd'hui arroser, récolter et repousser encore plus loin les frontières de la collaboration et du dialogue.

:8.75

Monsieur le Président,
Chers Amis,

Je vous remercie de votre attention et votre confiance tout au long des derniers quinze mois que nous venons de vivre ensemble

François PROVENCHER

Secrétaire Général

ANNEXE B

BILAN AU 31 DECEMBRE 1979 (en francs suisses)

<u>ACTIF</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>
Solde en caisse et banques	115'540.--	141'386.--
Montants dûs en 1979 à recevoir en 1980	-.--	6'465.08
Cotisations à percevoir	75'000.--	-.--
Impôt anticipé récupérable	50.15	194.75
Mobilier, appareils (valeur d'acquisition)	539.50	21'665.45
	<u>191'129.65</u>	<u>169'711.28</u>
 <u>PASSIF</u>		
(Transitoire)		
Factures à payer	44'937.60	63'898.70
Cotisations perçues d'avance	2'000.--	-.--
Fonds d'amortissement (mobilier, appareils)	107.90	4'441.75
Provision pour la Caisse-voyage	26'771.--	-.--
	<u>73'816.50</u>	<u>68'340.45</u>
 (Fonds général)		
Fonds au 1er janvier	-.--	42'313.15
Excédent (Déficit) de l'exercice	117'313.15	59'057.68
	<u>117'313.15</u>	<u>101'370.83</u>
	<u>191'129.65</u>	<u>169'711.28</u>

ANNEXE BETAT DES RECETTES ET DES DEPENSESpour la période du 1er janvier au 31 décembre 1979

DÉPENSES	Budget** adopté	Budget*** révisé	EFFECTIF	Ecart + (-)
<u>Secrétariat et administration</u>				
Traitements	103'895.--	103'895.--	97'726.55	(6'168.45)
Charges sociales	10'389.--	10'389.--	8'781.35	(1'607.65)
Prestations / services extérieurs	17'001.--	10'500.--	6'872.70	(3'627.30)
Déplacements / représentation	16'885.--	34'500.--	40'577.35	6'077.35
Loyer / charges	9'445.--	5'100.--	5'100.--	-.--
Impression	9'445.--	5'300.--	6'380.95	1'380.95
Communications / fret	17'001.--	19'300.--	20'885.30	1'585.30
Fournitures de bureau	5'667.--	4'200.--	5'527.35	1'327.35
Abonnements, documentation	1'889.--	700.--	490.70	(209.30)
Frais de banque	--.--	--.--	166.80	166.80
Impôts	--.--	--.--	--.--	--.--
Amortissement (mobilier, appareils)	--.--	--.--	4'333.85	4'333.85
	SOUS TOTAUX	211'617.--	193'584.--	196'842.90
<u>Bureau et conférence</u>				
Frais de Bureau	95'980.--	70'000.--	33'498.65	(36'501.35)
Attributions et dépenses - caisse-voyage	26'771.--	24'000.--	34'028.60	10'028.60
Attributions et dépenses - Conférence générale	11'554.--	15'000.--	10'380.90	(4'619.10)
	SOUS TOTAUX	134'205.--	109'000.--	77'908.15
<u>Activités et projets</u>				
Attributions et dépenses - Prix CIRTEP	--.--	--.--	--.--	--.--
Opérations ponctuelles	--.--	49'420.--	11'550.15	(37'869.85)
Programmes spéciaux	--.--	--.--	7'881.60	7'881.60
	SOUS TOTAUX	--.--	49'420.--	19'431.75
	TOTAUX DEPENSES	346'222.--	352'004.--	294'182.80
				(57'821.20)
<u>RECETTES</u>				
Cotisations des membres	350'000.--	335'000.--	323'969.29	(11'030.72)
Contributions spéciales	--.--	--.--	14'858.--	14'858.--
Contributions à la caisse-voyage	--.--	--.--	14'000.--	14'000.--
Recettes diverses (intérêts de banque, etc.)	--.--	--.--	413.20	413.20
	TOTAUX RECETTES	350'000.--	335'000.--	353'240.48
				18'240.48
<u>RÉSULTAT</u>				
Prévision : 17'004.--	3'778.--	(17'004.--)	59'057.68	76'061.68

ANNEXE BBILAN AU 31 DECEMBRE 1980 (en francs suisses)

<u>ACTIF</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>
Solde en caisse et banques	141'386.--	124'056.15
Montants dûs en 1979 à recevoir en 1980	6'465.08	---.--
Cotisations à percevoir (et encaissées au 20.3.81)	---.--	37'811.65
Impôt anticipé récupérable	194.75	341.95
Mobilier, appareils (valeur d'acquisition)	21'665.45	33'790.50
Actif transitoire	---.--	5'300.--
	<u>169'711.28</u>	<u>201'300.25</u>
 <u>PASSIF</u>		
(Transitoire)		
Factures à payer	63'898.70	93'062.90
Cotisations perçues d'avance	---.--	---.--
Fonds d'amortissement (mobilier, appareils)	4'441.75	9'512.25
Provision pour la Caisse-voyage	---.--	---.--
	<u>68'340.45</u>	<u>102'575.15</u>
 (Fonds général)		
Fonds au 1er janvier	42'313.15	101'370.83
Excédent (Déficit) de l'exercice	59'057.68	(2'645.73)
	<u>101'370.83</u>	<u>98'725.10</u>
	<u>169'711.28</u>	<u>201'300.25</u>

ANNEXE BETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES

pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1980

DÉPENSES	Budget** adopté	Budget** révisé	EFFECTIF	Ecart + (-)
<u>Secrétariat et administration</u>				
Traitements	109'090.--	109'090.--	95'280,45	(13'809,55)
Charges sociales	10'900.--	12'000.--	26'216,35	14'216,35
Prestations / services extérieurs	11'000.--	11'000.--	13'306,60	2'306,60
Déplacements / représentation	37'500.--	36'200.--	41'741,55	5'541,55
Loyer / charges	5'100.--	5'100.--	5'100,--	----,--
Impression	5'500.--	5'500.--	909,05	(4'590,95)
Communications / fret	20'300.--	20'300.--	31'553,45	11'253,45
Fournitures de bureau	4'800.--	4'800.--	4'813,25	13,25
Abonnements, documentation	750.--	750.--	1'113,15	363,15
Frais de banque	---,--	200,--	154,22	(45,78)
Impôts	---,--	---,--	254,90	254,90
Amortissement (mobilier, appareils)	---,--	8'500.--	5'070,50	(3'429,50)
Sous TOTAUX	204'940.--	213'440.--	225'513,47	12'073,47
<u>Bureau et conférence</u>				
Frais de Bureau	40'000.--	50'000.--	44'997,65	(5'002,35)
Attributions et dépenses - caisse-voyage	13'440.--	23'440.--	---	23'440,--)
Attributions et dépenses - Conférence générale	7'500.--	7'500.--	---	(7'500,--)
Sous TOTAUX	60'940.--	80'940.--	44'997,65	(35'942,35)
<u>Activités et projets</u>				
Attributions et dépenses - Prix CIRTEF	11'000.--	11'000.--	1'191,30	(9'808,70)
Opérations ponctuelles	96'440.--	---	59'583,50	59'583,50
Programmes spéciaux	---,--	51'500.--	7'046,10	(44'453,90)
Sous TOTAUX	107'440.--	62'500.--	67'820,90	5'320,90
TOTAUX DEPENSES	373'320.--	356'880.--	330'332,02	(18'547,98)
<u>RECETTES</u>				
Cotisations des membres	345'000.--	290'000.--	311'954,34	21'954,34
Contributions spéciales	---,--	8'000.--	8'043,05	43,95
Contributions à la caisse-voyage	---,--	10'000.--	15'260,--	5'260,--
Recettes diverses (intérêts de banque, etc.)	---,--	---	428,--	428,--
TOTAUX RECETTES	345'000.--	308'000.--	335'686,29	27'686,29
<u>RÉSULTAT</u>				
Excédent (Déficit)	(28'320,--)	(48'880,--)	(2'645,73)	46'234,27

ANNEXE CBUDGET 1982 et 1983

	<u>BUDGET A</u> (optimal)	<u>BUDGET B</u> (minimal)
DÉPENSES		
<u>Secrétariat et administration</u>		
Traitements	130'000.--	120'000.--
Charges sociales	15'000.--	15'000.--
Prestations / services extérieurs	18'000.--	10'000.--
Déplacements / représentation	30'000.--	25'000.--
Loyer / charges	6'000.--	6'000.--
Impression	1'500.--	1'000.--
Communications / fret	25'000.--	22'000.--
Fournitures de bureau	3'500.--	3'000.--
Abonnements, documentation	1'000.--	1'000.--
Frais de banque	200.--	200.--
Impôts	300.--	300.--
Amortissement (mobilier, appareils)	---	---
<u>SOUS-TOTAUX</u>	<u>230'500.--</u>	<u>203'500.--</u>
<u>Bureau et Conférence</u>		
Frais du Bureau de Direction	40'000.--	38'000.--
Attributions et dépenses - caisse-voyage	23'000.--	13'000.--
Attributions et dépenses - Conférence gén.	8'500.--	6'500.--
<u>SOUS-TOTAUX</u>	<u>71'500.--</u>	<u>57'500.--</u>
<u>Investissements</u>		
<u>Activités et projets</u>		
Attributions et dépenses - Prix CIRTEF	14'000.--	11'500.--
Opérations ponctuelles	50'000.--	20'000.--
Programmes spéciaux (guide, Bulletin, etc.)	8'000.--	5'500.--
<u>SOUS-TOTAUX</u>	<u>72'000.--</u>	<u>37'000.--</u>
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>374'000.--</u>	<u>298'000.--</u>
RECETTES		
Cotisations des membres	335'000.--	270'000.--
Contributions spéciales	15'000.--	14'000.--
Contributions à la caisse-voyage	23'000.--	13'000.--
Recettes diverses (intérêts de banque, etc.)	1'000.--	1'000.--
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>374'000.--</u>	<u>298'000.--</u>

ANNEXE DRAPPORT
DES COMMISSIONSCommission 1 : Echanges et coréalisations

La Commission N° 1 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bouzaïdi de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne et, après avoir déploré la faible représentation en son sein des organismes du "Sud", a abordé successivement les points suivants :

- a) les échanges de professionnels
- b) les échanges de production
- c) le Prix CIRTEF
- d) questions diverses

a) Les échanges de professionnels

La Commission a entendu divers commentaires des organismes qui ont accueilli les deux premiers animateurs du CIRTEF acceptés par la CRPLF. Tous ont souligné le caractère positif de cette opération et ont mis en évidence le double apport d'une telle formule : faire connaître à un auditoire national une culture différente et mettre l'animateur choisi en présence d'autres modes et méthodes de travail.

Les débats ont ensuite porté sur les modalités de sélection, notamment sur la composition du jury et sur le type de contribution (émission) à demander à chaque animateur candidat. Enfin, diverses propositions de financement de cette activité ont été passées en revue.

La Commission recommande donc :

1. la poursuite de cette opération en lui donnant immédiatement un caractère de réciprocité (que des animateurs du Nord soient accueillis par des organismes du Sud) ;
2. la constitution d'un jury paritaire, associant la CRPLF et le CIRTEF (la Commission suggère que le jury se réunisse dans le cadre de la réunion annuelle du bureau du CIRTEF) ;

3. que la sélection se fasse par l'écoute d'émissions prototypes soumises par chaque candidat, chaque émission devant avoir une formule propre à mettre en valeur les qualités de l'animateur et véhiculer des contenus portant sur la connaissance du milieu et du patrimoine national;
4. que le financement de chaque opération fasse l'objet d'une négociation ponctuelle entre le CIRTEF et la CRPLF;
5. que la priorité en cette matière soit pour l'instant accordée à la consolidation des échanges d'animateurs radiophoniques avant de songer à une extension vers d'autres catégories de personnels (animateurs télévision, journalistes, réalisateurs).

b) Les échanges de production

La Commission a examiné le fonctionnement de cette opération commencée en 1979 et répétée en 1980 et 1981 et, tout en reconnaissant l'intérêt, a identifié un certain nombre de points critiques :

- pertinence des thèmes pour tous les radiodiffuseurs,
- risque d'obtenir des émissions de contenus trop voisins,
- problème du traitement (les émissions donnent l'impression d'être basées sur un modèle unique),
- problème du support (surtout pour la télévision),
- problème de la qualité technique de certains produits,
- problème de l'inscription dans une grille de programmes rigides de séries comportant de nombreuses émissions,
- problème du désistement en cours de route de certains organismes,
- problème du respect du calendrier pour répondre aux besoins de planification de certains diffuseurs.

Pour améliorer le fonctionnement de cette opération, la Commission recommande :

1. d'étudier plus soigneusement le choix des thèmes afin qu'ils rencontrent les centres d'intérêt du plus grand nombre possible de diffuseurs;
2. de définir des normes propres à garantir une qualité technique "diffusion" pour l'ensemble des produits;

3. que chaque organisme établisse, avant de s'engager, des mécanismes internes de concertation avec les directions de programme;
4. que chaque organisme participant prenne conscience que l'inscription comporte un double engagement : produire une émission et prévoir une diffusion maximale des émissions échangées.

c) Le Prix CIRTEF

La Commission a entendu les commentaires de ses membres représentant des organismes ayant participé à cette première expérience et a noté qu'il fallait attendre les commentaires des jurés avant de se prononcer sur le Prix CIRTEF. Elle convient toutefois qu'il s'agit d'une opération intéressante, qui mérite un préjugé favorable et recommande sa reconduction. Elle propose toutefois deux modifications mineures au règlement actuel :

- la définition d'une durée maximale de production,
- accorder la possibilité au jury d'amender le règlement.

d) Questions diverses

La Commission a pris note d'une communication sur l'état des relations actuelles entre la CTF et le CIRTEF et enregistré les intentions de cette association de relancer son dialogue avec le CIRTEF. Elle recommande donc d'intensifier les contacts avec la CTF et d'accorder une attention particulière aux séances de visionnage afin que cette opération s'impose rapidement par sa crédibilité.

La commission enfin a pris connaissance d'une recommandation de la récente Conférence des ministres de la Culture des pays francophones concernant la constitution d'équipes internationales de production de programmes de radiodiffusion. Tout en marquant son intérêt pour ce projet, elle souhaite que tous ses éléments et implications fassent l'objet d'une étude particulière.

Commission 2 : Coopération interchaines

Réunie sous la présidence de Monsieur Kokoh A Messe, Directeur général de la Radiodiffusion du Cameroun, la Commission a examiné les deux points principaux inscrits à son ordre du jour :

- a) l'entraide opérationnelle
- b) les visionnements et auditions de programmes pour une diffusion Sud/Nord

La Commission a noté avec satisfaction le nombre relativement important d'opérations réalisées au titre de l'entraide opérationnelle et qui ont impliqué à ce jour onze organismes.

La qualité de l'accueil, le profit retiré des stages a été souligné par les organismes bénéficiaires.

La Commission a discuté en particulier du problème si important pour les stations de radiodiffusion et de télévision du Sud :

- la conservation et l'archivage des documents ainsi que la formation des agents devant s'en occuper.

La Commission souhaite :

Une augmentation du budget consacré aux différentes opérations relevant de l'entraide opérationnelle, qui ont prouvé leur grande utilité et efficacité.

La Commission recommande :

1. Le maintien des opérations ponctuelles et leur extension dans la mesure du possible.
2. L'envoi par le CIRTEF de toutes les documentations relatives à la conservation et à l'archivage des films, bandes et disques.
3. Un effort particulier du CIRTEF pour la réorganisation des polythèques :

- d'une part, pour l'envoi de missionnaires spécialisés au titre de l'entraide opérationnelle;
 - d'autre part, par la mise à l'étude, si cela n'a pas été prévu par la commission ad'hoc, d'un stage de formation d'agents thécaires.
4. A tous ses membres de bien vouloir adresser ses demandes d'entraide opérationnelle le plus tôt possible en début d'année, afin de permettre au secrétariat général de planifier l'organisation de ces stages de courte durée et de ces missions.

Une première expérience de visionnement et d'audition d'émissions produites par les chaînes du Sud, en vue de leur diffusion pour celles du Nord, a été organisée en liaison avec la Communauté des Télévisions francophones.

La Commission a noté malgré une participation insuffisante - celle de quatre organismes seulement - un premier résultat encourageant :

- trois programmes ont été acceptés pour une diffusion par cinq chaînes du Nord;
- la Commission prend note du souhait des radios et télévisions du Nord d'accueillir davantage de programmes en provenance du Sud;
- la Commission recommande avec insistance que les radios et télévisions du Sud soient attentives à cette proposition importante et fassent un effort pour adresser des programmes radio et télévision avant la fin de l'année, afin de participer à une nouvelle présentation qui sera organisée avec la CRPLF et la CTF.

Commission 3 : Formation - Information

La Commission s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain Bézié, Directeur de la Formation à l'I.N.A.

A son ordre du jour figuraient les points suivants :

1. Les stages à l'E.I.B.
 - 1.1. Gestion (1980 et 1981)
 - 1.2. Radio éducative (1979, 1980, 1981)
 - 1.3. Vidéo (1981)
 - 1.4. Autres
2. Le séminaire sur la réalisation d'émissions agricoles
3. Les stages courts (initiation au montage, caméra 35mm, perfectionnement, etc.)
4. Recommandations.

Avant de l'aborder, le Président de la Commission a proposé de suivre l'exposé de Monsieur Dumont sur la Conservation des archives sonores et visuelles. Celui-ci a d'abord indiqué que dans les débuts de la radio et de la télévision personne n'avait eu l'idée de garder les éléments sonores et visuels aux fins d'archivage. Ce n'est qu'autour des années 50 que commence l'activité suivie d'archivage. Mais de quel archivage s'agit-il ? Il s'agit en gros de production originale propre à chaque organisme de radiodiffusion et de télévision. Cet archivage se justifie par des besoins internes propres à chaque organisme tels que la rediffusion de certains programmes par mesure d'économie et l'exploitation à titre d'illustration d'éléments d'actualités. Par ailleurs les archives contribuent à la constitution d'un patrimoine audiovisuel national dont les finalités peuvent être historiques, socio-culturelles et éducatives. Il a ensuite passé en revue les problèmes d'archivages qui sont :

1. le support pour la conservation des documents
2. le coût et la qualité de ce support
3. le lieu de conservation
4. l'identification des documents.

Il a en outre souligné que l'archivage implique non seulement la volonté mais aussi les moyens financiers. La préoccupation d'archivage des documents a pris, d'année en année, une grande importance à tel point que l'UNESCO au cours d'une conférence tenue en 1980 a adopté une recommandation concernant la conservation des archives audio-visuelles. La F.I.A.T. (Fédération Internationale des Archives de Télévision) est également saisie de la question.

Cet exposé a été suivi d'un échange de points de vue qui ont abouti à la suggestion suivante :

- la réalisation par le CIRTEF d'un séminaire sur la sensibilisation de ses membres aux problèmes d'archivage.

L'importance des thèques au sein de chaque organisme a été souvent évoquée au cours des débats.

La Commission s'est ensuite penchée sur le deuxième point de l'ordre du jour, à savoir les stages à l'Ecole Internationale de Bordeaux.

Monsieur LÉTOURNEAU de l'A.C.C.T. a fait aux participants un bref exposé sur les différents stages, séminaires et sessions organisés sous l'égide de cet organisme. Les participants ont ensuite fait le bilan des séminaires, sessions et stages organisés par l'A.C.C.T. Ils ont souligné que l'action du CIRTEF porte sur des stages ponctuels de courte durée. Un consensus s'est dégagé sur les points :

a) Gestion

- La Commission souhaite - que soient organisés des stages en gestion de ressources humaines, techniques et financières;
- que les vice-présidents recensent par région les besoins en stage et que soit organisé un séminaire sur l'échange des archives et la formation des thécaires.

b) Radio éducative

S'agissant de radio éducative notamment du Colloque "La radio-télévision pour l'agriculture", il a été porté à la connaissance de la Commission par le délégué de Radio-Canada qu'une source de financement a été trouvée par Radio-Canada. Il a été suggéré qu'un comité technique se charge de rassembler la documentation relative à ce colloque, c'est-à-dire, documents sonores, réalisés et écrits dans le cadre de la radio rurale, que la confrontation des expériences débouche sur la réexamination des méthodologies pouvant améliorer ce type d'émissions, et que soit créé un catalogue d'échanges de produits sonores et visuels en ce domaine.

c) Vidéo

A la suite des voyages du Secrétaire général du CIRTEF dans plusieurs pays-membres, il s'est avéré qu'un stage informatif sur "Les moyens légers de production en télévision" devrait être organisé à l'intention des membres de notre organisation. Après examen du projet soumis par le Secrétaire général du CIRTEF, la Commission a suggéré qu'au vu de la réussite de ce stage il puisse être organisé un autre stage incluant d'autres utilisateurs non-professionnels des media.

Après ce large tout d'horizon, la Commission recommanda :

1. d'étudier les différents systèmes de conservation des archives avant la prochaine Conférence biennale;
2. d'organiser un séminaire en gestion de thèques;
3. d'organiser des séminaires en gestion de ressources humaines, techniques et financières;
4. aux vice-présidents de recenser par région les besoins en stage afin de permettre au CIRTEF d'organiser des stages en tenant compte des rapports avec les besoins de ses membres;
5. que tout soit mis en oeuvre afin que le séminaire sur "La radio-télévision pour l'agriculture" dans le cadre de la radio éducative puisse aboutir à des méthodologies susceptibles d'améliorer la qualité des émissions agricoles;
6. que soit créé un catalogue d'échanges de produits sonores et visuels en matière de radio éducative.
7. la Commission suggère à la Conférence l'organisation d'un stage sur les moyens légers de production en télévision regroupant les utilisateurs non-professionnels des medias au vu de la réussite du stage envisagé en vidéo.
8. et enfin, la Commission attire l'attention de la Conférence sur la condition du personnel formé sur le tas et dont la compétence n'a été sanctionnée par aucun titre leur permettant de les insérer dans la nomenclature de la fonction publique.

Commission 4 : Statuts et règlements

Résolution adoptée par la Conférence générale du CIRTEF réunie à Paris le 22 septembre 1981.

Acceptation du préavis pour la modification des statuts

Attendu que :

- les modifications aux statuts du CIRTEF envisagées par la Conférence générale tenue à Paris du 22 au 25 septembre 1981, ont pour but d'améliorer le fonctionnement du CIRTEF;
- le consensus s'est établi entre les participants à la Conférence générale pour s'en tenir à l'esprit des statuts plutôt qu'à la lettre;
- l'évolution de l'association exige une actualisation immédiate des statuts;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de considérer l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence générale d'un article portant sur l'étude des statuts et règlements comme étant un préavis suffisant pour satisfaire à l'esprit de l'article 65 des statuts de juin 1978 adoptés par l'Assemblée Constitutive du CIRTEF.

En conséquence, la Conférence générale Paris 1981 est habilitée à procéder à des modifications aux statuts du CIRTEF.

N.B. On trouvera dans le procès-verbal des décisions de la Conférence Générale (page 14) toutes les modifications faites aux statuts à la suite des travaux de la commission.

ANNEXE E

PROCES-VERBAL DE LA REUNION PREPARATOIRE
DU BUREAU DE DIRECTION

(A l'I.N.A., Paris, le 21 septembre 1981)

1. Formalités d'ouverture

En l'absence du Président en exercice du CIRTEF, la séance est ouverte par le premier Vice-président, Monsieur Joël LE TAC, Président de l'I.N.A. Le procès-verbal de la réunion précédente ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

2. Préparation de la Conférence générale

2.1. Le Bureau accepte le projet d'horaire des travaux de la Conférence générale présenté par le Secrétaire Général en collaboration avec l'organisme organisateur, à savoir l'I.N.A. Il est suggéré que le visionnement du ou des Prix CIRTEF soit avancé légèrement afin de permettre un visionnage complet.

2.2. Au chapitre concernant l'ordre du jour de la Conférence, il est prévu que Monsieur Guy THOMAS, nouveau Président-Directeur général de FR3, puisse prendre la parole devant la Conférence, de préférence à l'occasion de l'attribution des Prix CIRTEF prévue au point 11 de l'ordre du jour.

2.3. Le Bureau conçoit également qu'on puisse confier à une commission ad hoc le soin de mettre à jour les statuts du CIRTEF, notamment ce qui a trait aux points suivants :

a) La notion de membre actif et de membre associé

b) l'élection (présentement liée à l'organisation de la Conférence générale) du premier Vice-président et des membres du Bureau représentant la région où se tiendra la prochaine Conférence.

Il est entendu que la Commission pourra bien sûr proposer à la Conférence toute autre modification qu'elle juge opportune dans cette mise à jour générale.

2.4. Le Bureau accepte également les propositions du Secrétaire Général quant aux recommandations à faire à la Conférence, en vue des décisions qu'elle doit prendre sur les points suivants :

- a) Budget 1982 et 1983 (annexé au procès-verbal de la Conférence)
- b) Création d'un poste d'adjoint au Secrétaire général
- c) Rappel des arrérages de cotisations, sans toutefois imposer de sanction contre les retardataires, ceux-ci ayant pour la plus grande majorité établi formellement la remise en marche des dossiers devant aboutir au paiement des cotisations en retard.

3. Le Prix CIRTEF

Le Président et les Vice-présidents présents choisissent, ainsi que le veut le règlement du Prix CIRTEF, les membres du jury pour le prix Radio et pour le prix Télévision. Les Vice-présidents absents seront sollicités à cet effet dès le début de la Conférence générale. On trouvera en annexe au procès-verbal de cette dernière la composition des deux jurys.

4. Clôture de l'Assemblée

Aucune question diverse n'étant soulevée, la réunion est levée à 19h30.

ANNEXE F

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE
DES BUREAUX DE DIRECTION SORTANT ET ENTRANT

(à Radio-France, Paris, le 25 septembre 1981)

1. Ouverture

Le Président élu du CIRTEF, Monsieur Joël LE TAC, Président de l'I.N.A. ouvre la séance en indiquant que conformément aux statuts (art.44,c), les bureaux de direction sortant et entrant doivent tenir une réunion pour la passation des pouvoirs pour éventuellement régler toute question relative au transfert des dossiers.

2. Discussions sur le sujet

Aucun dossier en instance n'a donné lieu à des remarques ou discussions entre les deux bureaux. Le transfert des pouvoirs est achevé sans autre formalité.

3. Date et lieu de la prochaine réunion statutaire

Le nouveau Bureau convient de tenir sa prochaine réunion à Bruxelles, les 25 et 26 mars 1982.

ANNEXE GALLOCUTION DE MONSIEUR GUY THOMASPRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE F.R.3

Merci, Monsieur le Président, et pardonnez cette intervention qui ne figure pas, en effet, dans votre ordre du jour.

Simplement, notre société nationale de radio et de télévision, membre du Bureau du CIRTEF voudrait, par ma voix et en quelques mots, vous communiquer dès le début de cette Conférence, les nouveaux principes sur lesquels nous nous appuyerons pour mener notre action telle qu'elle peut être conçue à l'intérieur du CIRTEF.

Ce que nous avons décidé à F.R.3, chaîne comme vous le savez à la fois nationale et à la fois de nos régions et d'Outre-Mer, c'est d'intensifier d'une manière extrêmement significative les échanges avec les pays-membres du CIRTEF et en particulier les organismes et les pays dits "du Sud", et cela dans un souci réel d'ouverture sur le monde et de véritable coopération qui, comme Monsieur Georges Fillioud, Ministre de la Communication, le rappelait tout à l'heure, ne peut pas se faire dans un seul sens, mais par nature même dans les deux sens.

C'est ainsi que nous avons décidé de faire passer beaucoup plus sans doute qu'auparavant dans les faits, les principes qui sont le fondement du CIRTEF. Ainsi, dès 1982, des productions des pays-membres et en particulier des organismes du Sud seront diffusées sur notre chaîne nationale à des heures de grande écoute.

Monsieur Serge Moati, Directeur des Programmes de F.R.3 - qui aurait voulu être ici avec vous aujourd'hui mais qui est retenu par des obligations - l'a d'ailleurs annoncé officiellement la semaine dernière à l'ensemble de la presse française et il a insisté, à juste titre, sur le devoir de mettre un terme à la relative hégémonie du film américain.

Par exemple, quelque 80 films américains ont été diffusés l'année dernière sur F.R.3 et seulement un film en provenance d'un pays du Tiers-Monde. Cette proportion n'est plus acceptable et nous comptons beaucoup sur les pays et les organismes-membres du CIRTEF du Nord, de l'Ouest, de l'Est comme du Sud, pour nous aider à renverser cette tendance.



20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél.: (022) 28 12 11
Telex: 28 274 (CIRÉF CH)